

# Rapport d'activités 2016

La sûreté nucléaire, un bien commun





### **SOMMAIRE**

	Pages
1) L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES CHIFFRES	P 5
2) FOCUS SUR L'UN DES TEMPS FORTS DE 2016 Discours du Président de l'ANCCLI à la 28ème conférence des CLI	P 7
3) STRATEGIE DE L'ANCCLI EN 2016 A) L'ANCCLI poursuit ses actions au service des CLI 1) Les Livres Blancs 2) Les séminaires 3) Journée dédiée à la préparation à la gestion de crise et les aspects transfrontaliers 4) Le Club des chargés de mission 5) A la rencontre des CLI sur leur territoire 6) Les expertises	P13 P15
B) L'ANCCLI, un acteur force de propositions  1) Les auditions parlementaire  2) Les consultations publiques  3) Les lettres ouvertes à la Ministre de l'Environnement  4) L'ANCCLI participe à des rencontres nationales et internationales	P21
C) L'ANCCLI renforce sa stratégie de communication et améliore ses liens avec les medias  1) Conférence de presse nationale « Sûreté nucléaire, quel prix à payer »  2) 3ème épisode des chroniques de Julie et Martin  3) Développement des outils multimédias et présence accrue sur les réseaux sociaux	<b>P2</b> 5
4) LES TRAVAUX DES INSTANCES DE L'ANCCLI A) Le Comité Scientifique  1) Actions en direction des CLI 2) Actions réalisées à la demande de l'ANCCLI 3) Actions en auto-saisine 4) Participations extérieures du Comité Scientifique	P27 P29

B) Les Groupes Permanents  1) Le GPMDR (Matière et Déchets radioactifs)	P31
2) Le GPPA (Post accident) 3) Le GP DEM (Démantèlement)	
3) Le GF DEM (Demantelement)	
5) LES PARTENARIATS DE L'ANCCLI A) Initiatives avec plusieurs partenaires 1) Support méthodologique pour la préparation à la gestion post-accidentelle 2) Dialogue technique Cuve EPR et anomalies du Creusot 3) Groupe de travail sur les 4èmes visites décennales des 900 MWe	P35
B) Participation de l'ANCCLI aux initiatives de l'ASN  1) La 28 <sup>ème</sup> conférence annuelle des CLI  2) La nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode	P39
C) Renforcement du partenariat ANCCLI/IRSN	P41
D) Partenariat ANCCLI/HCTISN	P43
E) Partenariat ANCCLI/Ministères	P45
6) L'ANCCLI, UN ACTEUR A PART ENTIERE EN EUROPE  1) Quelques exemples de participations 2) Focus sur la table ronde européenne ACN2, Novembre 2016 3) Focus sur la table ronde française ACN2, Juin 2016	<b>P</b> 47
7) CONCLUSION	P51
ANNEXES	P53

### 1) L'ANNEE 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

34 CLI adhérentes à l'ANCCLI



#### Les instances de l'ANCCLI

- 3 réunions du Bureau (+ nombreux échanges par mail)
- 3 réunions du Conseil d'Administration
- 1 Assemblée Générale
- 10 réunions des 4 Groupes Permanents (GPMDR, GPPA, GPDEM, GP Sûreté)
- 2 réunions du Club des chargés de mission des CLI
- 1 réunion du Groupe de Travail « CLI transfrontalières »
- 2 réunions du Comité Scientifique de l'ANCCLI
- 35 réunions des divers Comités de pilotage, réunions internes ANCCLI...

#### L'ANCCLI participe aux réunions de travail des partenaires

- 19 réunions de travail avec l'IRSN (Comité de suivi, Opal, Déchets, Réexamen de sûreté, Environnement, Santé, Dialogue «cuve EPR», GT VD4 900, ...)
- 21 réunions de travail et/ou participation à des initiatives de l'ASN (CODIRPA, RNM, séminaires, COFSOH, cuve EPR, Copil iode, ...)
- 4 réunions plénières du HCTISN
- 4 réunions du Conseil d'Administration de l'IRSN
- 2 réunions plénières du Comité d'Orientation de la Recherche de l'IRSN

#### L'ANCCLI rencontre les partenaires institutionnels et les exploitants

- 1 rencontre avec le Directeur de Cabinet de Mme Ségolène ROYAL
- 1 rencontre avec le Directeur de la Direction Générale de Prévention des Risques du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- 1 Rencontre avec le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND)
- 1 Rencontre avec le nouveau Directeur Général de l'IRSN
- 1 Rencontre avec le Directeur du développement et de l'innovation de l'ANDRA

#### Les séminaires organisés par l'ANCCLI

- « Les transports de substances radioactives » En partenariat avec l'IRSN
- « Poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900MWe au-delà 40 ans, quels enjeux de sûreté, quelle participation? » En partenariat avec l'IRSN, l'ASN, la CLIGEET

**ANCCLI** 

#### L'ANCCLI participe aux auditions parlementaires

- Audition par l'OPECST sur « les déchets radioactifs de Très Faible Activité (TFA) »
- Participation à la table ronde organisée par le groupe d'études sur l'énergie de l'Assemblée Nationale sur le thème « comment concilier sûreté nucléaire et efficacité économique : comment assurer le niveau de protection indispensable sans entraver l'action des opérateurs économiques de la filière nucléaire »
- Audition par la mission parlementaire sur la « faisabilité technique et financière du démantèlement des infrastructures nucléaires »
- Audition par l'OPECST sur le dossier des équipements sous pression nucléaires Anomalies de ségrégation carbone
- Audition par l'OPECST sur la version finale du PNGMDR 2016-2018

#### La communication de l'ANCCLI

- 3 Newsletters
- Organisation d'une conférence de presse : « sûreté nucléaire : quel prix à payer? »
- Diffusion du 3ème épisode des Chroniques de Julie et Martin : « nucléaire, quels comportements CITOYEN face à un évènement majeur? »
- Création de 3 Kakémonos de présentation de l'ANCCLI

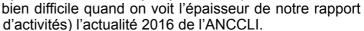
#### L'ANCCLI en Europe et à l'international

- Organisation d'une table ronde européenne dans le cadre de la démarche ACN2 « Aarhus Convention and Nuclear » : « Préparation et réponse aux situations accidentelles et post-accidentelles nucléaires (EP&R) »
- Organisation d'une table ronde française ACN2 : « Information et participation du public dans la préparation des crises nucléaires aspects transfrontaliers », en partenariat avec la CLI de Cattenom
- 6 réunions en liens avec l'Europe (NTW, ACN2, Commission Européenne)
- Participation au séminaire de la Société belge de radioprotection
- Rencontre avec Monsieur Hisamichi (Ministère Japonais de l'Environnement)
- Rencontre avec Monsieur Nakawa (NDF Japon Nuclear damage compensation and Decommissioning Facilitation corporation)
- Participation au séminaire AIEA sur le démantèlement à Madrid

# 2) FOCUS sur l'un des temps forts de 2016

#### Discours de M. DELALONDE, Président de l'ANCCLI 28<sup>ème</sup> Conférence nationale des CLI 16 novembre 2016

Mesdames et messieurs, je vais vous présenter ici et en quelques mots (une tâche ô com-





Ce que je peux vous dire avant de commencer et vous le constaterez par vous même, c'est que cette année écoulée a été très riche en événements.

D'ailleurs Je remercie et félicite tous les membres des CLI et de l'ANCCLI pour le travail accompli ; je salue leur assiduité, leur motivation et leur implication dans toutes les initiatives que nous mettons en place. C'est leur engagement sans faille qui fait que nous avançons.

Ainsi, lorsque je vous énumérerais toutes les actions que nous avons menées en 2016, ayez bien en tête que l'ANCCLI est une structure composée essentiellement de BENEVOLES. On a parfois tendance à l'oublier quand on voit la masse de travail abattu mais

c'est un fait.

#### L'ANCCLI : des territoires vers le national. Pour un bien commun : la sûreté nucléaire

Notre actualité 2016 a suivi une ligne directrice qui est la nôtre depuis des années déjà : nous souhaitons avant toute chose que les préoccupations des territoires soient prises en compte dans les décisions prises au niveau national voire même au niveau européen. C'est ce qu'on appelle aussi communément l'approche down/up.

Pour mener à bien cet objectif, nous considérons que 3 niveaux d'actions sont nécessaires :

- ECOUTER les préoccupations des CLI et des populations locales
- **DÉVELOPPER** la vigilance citoyenne par la mise en avant des compétences existantes et par l'accès à l'expertise
- PARTICIPER au renforcement de la sûreté nucléaire

### Le PREMIER NIVEAU D'ACTION DE L'ANCCLI repose sur une écoute attentive des préoccupations des CLI et des populations locales

Pour, tout d'abord :

### 1°) permettre et encourager les échanges entre les CLI afin d'identifier les bonnes et les mauvaises pratiques.

Ce partage d'expériences, cette mise en commun des réflexions nous la stimulons au travers notre CLUB des chargés de mission des CLI, un lieu de dialogue ouvert, où nous échangeons sur nos métiers, nos actions, nos expertises... mais aussi sur les difficultés que nous rencontrons pour les réaliser.

ANCCLI

<u>A cette occasion, les CLI viennent à nous</u> et nous leur permettons aussi de dialoguer, en direct, avec les différents partenaires institutionnels nationaux, en fonction des thèmes qui sont prévus à l'ordre du jour (ASN, IRSN, exploitants...).

Cette mutualisation des expériences favorise la montée en puissance de l'activité de leurs CLI sur le terrain et stimule leur intérêt de procéder à des études, des analyses, monter des réunions publiques, organiser des actions par bassin de vie ..., ce que préconise maintenant la loi TECV.

Pour ne citer qu'un exemple, lorsque cette loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte a été promulguée, l'ASN est venue présenter les nouvelles missions des CLI et a répondu à leurs nombreuses interrogations en la matière. Parmi ces nouvelles missions et afin de renforcer leur lien avec le grand public, les CLI sont tenues d'organiser, au moins une fois par an, une réunion publique. C'est un exercice nouveau pour la majorité d'entre elles et cette question a été largement débattue lors des réunions. Ainsi, les CLI qui n'avaient encore jamais organisé de telles manifestations ont pu profiter de l'expérience de quelques unes, déjà bien rodées à l'exercice – je pense ici à la CLI de Cadarache qui n'a pas attendu la promulgation de la loi pour mettre en place de telles initiatives -

Toutes les CLI qui ont expérimenté le Club des chargés de mission sont unanimes : le dialogue qui existe aujourd'hui entre elles leur permet d'avancer et de progresser

Mais il s'est avéré également essentiel afin de ne pas se décourager, d'apprendre de ses

erreurs ou des erreurs des autres : en effet, lorsque les CLI ont commencé à organiser des réunions publiques, beaucoup d'entres elles ont constaté que la participation des citoyens est décevante. C'est ainsi qu'en comparant ce qui marche, ce qui ne marche pas, elles ont réalisé que de tels événements avaient, par exemple, plus de chance d'être un succès si des moyens avaient été mobilisés pour mettre en place une communication à la hauteur de l'enjeu. L'enjeu est de susciter un intérêt suffisamment grand pour que les habitants se déplacent, participent et s'expriment.

Force est de constater, que nous DEVONS AMÉLIORER NOS PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LA POPULA-TION ET ACCORDER DES MOYENS FINANCIERS NÉ-CESSAIRES À LEUR ACCOMPLISSEMENT



Pour terminer sur une note positive, nous avons, par exemple, identifié, au sein du Club des chargés de mission, une expérience qui a très bien fonctionnée : il s'agit de l'organisation, en 2014, par la CLIGEET d'une journée-débat sur «nucléaire et territoire» et qui avait été ouverte à toutes les CLI de la vallée du Rhône. Cette initiative, qui s'appuie sur la notion de bassin de vie a rencontré un réel succès avec une forte présence des acteurs de l'ensemble de la Région Rhône-Alpes. C'est un exemple à suivre, il n'est pas transposable partout, mais les CLI du Bassin de la Loire y réfléchissent.

Pour conclure, le Club des chargés de mission est UN RESEAU CITOYEN UTILE et je voudrais vraiment saluer le travail de ces chargés de mission de CLI qui s'investissent aux côtés de leur Présidente, Président et des membres de CLI pour faire vivre ces instances avec dynamisme et enthousiasme, et ce malgré des moyens modestes.

2°) ECOUTER les préoccupations locales, c'est aussi permettre et encourager les échanges entre les CLI et l'ANCCLI ; en nous rendant sur les territoires. A notre tour de venir à elles.

Ainsi, l'ANCCLI est régulièrement invitée à participer aux réunions de CLI.

ANCCLI

C'est l'occasion pour nous de mieux nous faire connaître : notre rôle, nos actions, mais aussi, d'inciter les membres des CLI à participer aux divers groupes de travail, séminaires, dialogues techniques ... que nous mettons en place.

C'est l'occasion enfin d'être attentifs aux questionnements des populations riveraines des installations nucléaires et de rencontrer beaucoup de membres qui ne se déplacent que très rarement au niveau national.

Tout récemment, sur l'invitation des Présidents de CLI, que je salue ici, nous nous sommes rendus à Areva La Hague, à Chinon, à Gravelines, à Cattenom ...

Prochainement, au mois de décembre, nous nous déplacerons à Saclay et participerons en 2017, à une initiative de rassemblement des CLI du Sud de la France et une rencontre avec la CLI de Chooz est également prévue.



LE DEUXIEME NIVEAU D'ACTION POUR L'ANCCLI EST le Développement de la vigilance citoyenne : nous souhaitons mettre en avant les compétences qui sont aujourd'hui existantes et continuer à proposer aux membres de CLI d'accéder à l'expertise

Je l'ai déjà dit ce matin, l'ANCCLI et les CLI SONT RICHES DE LEUR DIVERSITE. Nous souhaitons faire valoir notre expertise citoyenne qui prend tout son sens sur les territoires ainsi qu'au niveau national car elle participe, nous en sommes tous convaincus, au renforcement de la sûreté nucléaire.

L'enjeu est donc de donner aux membres des CLI les

clés de compréhension des grands enjeux des activités nucléaires dans le respect de la transparence, de la diversité de points de vue afin qu'ils disposent de suffisamment d'éléments pour développer leur propre opinion.

Comment s'y prend t-on?

Pour cela, nous disposons de différents outils :

1°) Les premiers outils dont nous disposons ce sont nos LIVRES BLANCS ; en effet, depuis quelques années, nous publions des **LIVRES BLANCS** qui apportent aux CLI des éléments d'information sur des sujets d'actualité qui les intéressent. Nous émettons également des recommandations que nous portons à connaissance de nos partenaires institutionnels.

En début d'année 2017 l'ANCCLI sortira trois Livres Blancs, le premier porte sur les notions de «Réversibilité/Récupérabilité des déchets » en lien avec le projet Cigéo, le deuxième porte sur le rôle des CLI et de la population dans la «planification de la gestion de crise et de la gestion post-accidentelle» et enfin le troisième fait un point sur le rôle et l'implication des CLI dans le «démantèlement».

2°) Le deuxième outil que nous utilisons est l'organisation de **SEMINAIRES**, et ceux-ci très souvent préparés conjointement avec nos partenaires (IRSN, ASN, HCTISN, ...), ces rendez vous permettent la montée en compétence des CLI, leur donne des clés pour engager, sur leur territoire, des initiatives, des groupes de travail et/ou des expertises.

Le dernier en date, organisé avec l'IRSN, l'ASN et les CLI de la Drôme, s'est tenu en octobre dernier à Valence et portait sur un sujet majeur d'actualité : « les VD4-900 et la poursuite de fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans ».

Pourquoi dans la Drôme ? On pense peut être que le soleil a orienté notre choix. Pas du tout, quoi que ce ne soit pas un critère négligeable. Plus sérieusement, ce choix répondait à un double objectif :

- Etre au plus proche des territoires, Aller sur le terrain pour mieux entendre les préoccupations locales
- et se rendre sur le territoire qui sera en premier lieu concerné car la première VD4-900 se déroulera à la centrale de Tricastin, en 2019.

ANCCLI

3°) Le troisième outil que nous mettons à disposition des CLI sont notre Comité Scientifique et des EXPERTISES INDEPENDANTES que l'ANCCLI commande.

Je vais vous donner un exemple concret pour illustrer mon propos : en 2015, l'ANCCLI s'interrogeant sur le renforcement des dispositifs de sûreté et de sécurité et sur l'évolution des mesures d'urgence à l'égard des populations françaises et frontalières, a commandé deux expertises : L'une à son Comité Scientifique et la seconde à l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest).

C'est ainsi que ces deux études ont été présentées le 05 avril 2016, lors d'une conférence de presse intitulée « Sûreté nucléaire : quel prix à payer » qui a eu de fortes retombées médiatiques et qui ont, me semble-t-il, été bien appréhendé par les acteurs en charge de la gestion de crise. Peut-être même par le Ministère de l'Intérieur qui a décidé, en plein accord avec la sollicitation de Mme ROYAL, d'étendre les PPI à 20 km et d'intégrer la nécessité d'étudier et de se préparer au mieux aux conséquences d'un éventuel accident au delà de ce périmètre.

### LE TROISIEME NIVEAU D'ACTION DE L'ANCCLI est notre participation au renforcement de la sûreté nucléaire

Mais Que signifie pour nous PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE LA SURETE NU-CLEAIRE ?

1°) Cela veut dire être une force de propositions et de recommandations sur les enjeux nucléaires d'aujourd'hui et de demain.

Cet exercice n'est pas facile car il demande du temps, des compétences, des capacités de réaction, si possible très courte au regard des temps de consultation imposés.

Et nous tentons d'être très réactifs pour répondre aux consultations publiques, aux auditions...

D'ailleurs, je remercie ici les parlementaires de nous solliciter et de permettre ainsi l'expression de la société civile.

2°) Cela signifie être en capacité de dialoguer en toute confiance et en toute transparence, dans le respect de la diversité qui est la nôtre et ce, avec tous les acteurs de la filière nucléaire.

Aussi, l'ANCCLI tisse, depuis de nombreuses années, des liens privilégiés avec les différentes institutions (ASN, IRSN, HCTISN, Ministères : avec certains plus que d'autres mais nous avons bon espoir que la raison l'emportera un jour (avant qu'un accident ne survienne).

Pour exemple, l'actualité récente de ces derniers mois sur des sujets majeurs de sûreté (cuve EPR, anomalies du Creusot...) nous a rappelé combien ces partenariats étaient précieux. Bien sur, je ne vais pas m'attarder ici sur ce sujet brulant de l'actualité, mais je souhaite souligner LA TRANSPARENCE et LA QUALITÉ DU DIALOGUE engagées entre tous les acteurs concernés par ces sujets cruciaux.

J'en profite d'ailleurs pour saluer et remercier ces partenaires qui répondent positivement à nos sollicitations et qui permettent, entre autres, des dialogues techniques de long terme, sur des sujets majeurs de sûreté (déchets, VD4, cuve EPR...).

Le fait qu'ils soient organisés en amont de la décision laisse le temps de la concertation et permettront, nous l'espérons, une réelle prise en compte de la participation de la société civile.

- Par contre, je souhaiterais faire passer un message aux exploitants : « CHERS EXPLOITANTS LAISSER LES MEMBRES DE CLI VISITER VOS INSTALLATIONS» Invitez les à participer, en tant qu'observateurs aux inspections de l'ASN, montrez-leur comment vous prenez en compte le retour d'expérience des évènements sûreté et comment vous intégrez le REX de Fukushima. Parlez-leur de vos réponses aux lettres d'inspection de l'ASN...

ANCCLI

C'est mon expérience personnelle qui parle : en effet, sur l'invitation de Monsieur BIHET, Président de la CLI Areva La Hague, j'ai participé le 13 octobre à leur AG.

A cette occasion, la CLI avait prévu une visite du site. J'ai trouvé cela extrêmement instructif. J'ai également pu m'entretenir avec le Directeur du site à qui j'ai pu poser beaucoup de questions.

3°) Participer au renforcement de la sûreté nucléaire c'est aussi développer la culture citoyenne et favoriser l'émergence d'un citoyen RESPONSABLE et ECLAIRé.

Mais nous sommes tous conscients que c'est un travail de long terme que nous devons engager, ensemble, dès aujourd'hui.

Aussi, nous les CLI et l'ANCCLI avons une idée à vous proposer : organisons un rendez vous annuel avec les français pour prendre le temps de leur parler du nucléaire pour peutêtre enfin lever le tabou qui pèse depuis Tchernobyl sur cette activité. Activité, avec laquelle, ne l'oublions pas, nous devrons continuer d'apprendre à vivre, pendant de nombreuses décennies encore et cela même s'il était décidé demain d'arrêter le nucléaire.

A l'image de la semaine de la culture ou de la semaine de la science, nous vous proposons l'organisation nationale « des JOURNEES DE LA SURETE NUCLEAIRE ». Nous vous proposerons d'en parler plus en détail prochainement.

Je terminerai cette présentation sur la question du financement des CLI et de l'ANCCLI. Je vous l'avais promis ce matin, rappelez vous...

Car oui !! Cette question est une fois encore, au cœur de notre actualité aussi

Je souhaiterais vraiment qu'un jour je n'ai plus besoin de l'évoquer car cela signifierait

- que nous avons été entendu et qu'on nous donne enfin les moyens d'effectuer au mieux nos missions
- mais cela voudrait surtout signifier que le Parlement, qui a voté la loi TSN ainsi que le dispositif qui prévoit le financement des Commissions Locales associatives par un pourcentage de la taxe INB, aura été enfin respecté et qu'enfin, en la matière, on pourra dire que l'on est dans un état de droit car le Droit sera appliqué. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui

Je ne vous rappellerais pas les termes de la loi TSN qui évoquait que les CLI associatives percevrait un pourcentage de la taxe sur les INB, ni le fait que cette disposition n'ait jamais été appliquée.

Je soulignerais juste que si hier nous constations déjà que les CLI ne disposaient pas suffisamment de moyens pour assurer leur mission Alors pensez vous qu'aujourd'hui :

- qu'avec la promulgation de la loi TECV qui leur donne de nouvelles obligations, de nouveaux droits qui vont dans le bon sens, certes et on ne peut que s'en féliciter,
- qu'avec l'annonce de Madame ROYAL d'étendre le rayon PPI de 10 à 20 km

2 AVANCEES qui, concrètement, signifient une charge de travail supplémentaire très importante pour les CLI, pensez vous que la situation des CLI s'améliorera ?

Pensez vous qu'en multipliant par 5 le nombre d'habitants à informer dans les dispositifs PPI, avec un budget constant voir en diminution, comme on nous l'annonce, pour les années à venir, pensez vous qu'il soit sérieux de demander aux CLI de mettre en œuvre un réel travail de transparence sur la sûreté nucléaire avec un budget de 1 million d'euros à répartir entre 35 CLI et l'ANCCLI, soit 15 000 euros en moyenne par CLI pour publier des bulletins d'information, organiser des réunions, faire des expertises, tenir un secrétariat, se déplacer comme aujourd'hui : ce n'est pas SERIEUX!!

Si on considère qu'il faut informer tous les citoyens qui résident dans la zone PPI, cela signifie que l'état prévoit 0,70 centimes d'euros par habitants pour assurer la sûreté nucléaire Pire encore : si on considère que tous les français sont concernés par l'information, cela signifie que l'Etat octroie 0,15 centimes d'euros par habitants pour assurer la sûreté nucléaire

ANCCLI

En conclusion, je voudrais juste vous lire deux recommandations, issues de deux rapports réalisés par des parlementaires à la demande du gouvernement :

- 1°) Dans son Rapport de 2012 intitulé: La concertation au service de la démocratie environnementale, le Député PANCHER propose dans sa 18ème proposition de renforcer les moyens d'actions des Conseils Locaux d'Information (CLI), en reversant 1% de la taxe sur les INB (installations nucléaires de bases) aux CLI pour leur permettre un financement régulier... »
- 2°) Dans son Rapport de 2014 intitulé « RAPPORT D'INFORMATION FAIT au nom de la commission des finances sur le financement public de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de la transparence nucléaire », le Sénateur BERSON préconise dans sa Recommandation n° 2, d'assurer un financement des Commissions Locales d'Information et de l'ANC-CLI, leur association nationale, en créant une Contribution de Sûreté et de Transparence Nucléaires (CSTN)

Enfin, je vous rappelle, que l'année dernière, lors de la Conférence des CLI, Monsieur BAU-PIN ayant entendu mes doléances sur les finances, avait proposé un amendement repris dans la Loi de finance 2016 : Article 135 de la LOI n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, parue au JORF n°0302 du 30 décembre 2015

« Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1er juillet 2016, un rapport sur l'évolution du financement des commissions locales d'information nucléaire définies à l'article 22 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, et sur leur regroupement national.

Ce rapport examine en particulier les modalités selon lesquelles pourrait être créée une contribution acquittée par les exploitants d'installations nucléaires de base, perçue par les commissions locales d'information et leur regroupement, dont le produit serait plafonné et l'excédent reversé au budget général de l'État ».

A ce jour, nous n'avons eu aucune nouvelle de ce rapport.

Puisse, ces parlementaires, comme la grande majorité des représentants des 2 chambres (Assemblée Nationale et Sénat), être entendus et respectés dans leur décision. En tout cas, avant qu'un accident ne survienne, ce que personne ne souhaite, mais qui peut arriver.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite, à tous, de riches débats autour des thèmes des deux tables rondes qui suivront.

### 3) STRATEGIE DE L'ANCCLI en 2016

#### A) L'ANCCLI POURSUIT SES ACTIONS AU SERVICE DES CLI

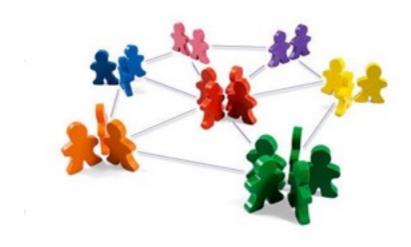
(éclairer les citoyens, développer leur vigilance et favoriser la transparence de l'information)

#### B) L'ANCCLI, UN ACTEUR FORCE DE PROPOSITIONS

(Auditions parlementaires, consultations publiques, lettres à la Ministre de l'Environnement)

### C) L'ANCCLI RENFORCE SA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET AMELIORE SES LIENS AVEC LES MÉDIAS

(conférence de presse, 3ème épisode des chroniques de Julie et Martin, Kakémonos...)



# A) L'ANCCLI POURSUIT SES ACTIONS AU SERVICE DES CLI...

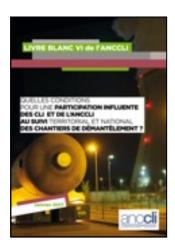
1) ... EN ÉDITANT DES LIVRES BLANCS pour éclairer les membres des CLI sur les enjeux des activités nucléaires et être force de propositions auprès des institutions.

En tant qu'instance nationale des Commissions Locales d'Information, l'ANCCLI a toujours veillé à remplir, du mieux possible, sa mission d'information auprès des CLI, afin que chacune puisse s'approprier les grands enjeux nucléaires d'aujourd'hui et de demain et afin qu'elles puissent assurer une vigilance citoyenne auprès des installations nucléaires.

Cette voix engagée sur la gouvernance locale des activités nucléaires conduit l'ANCCLI, son Comité Scientifique (CS) et ses Groupes Permanents à rédiger des Livres Blancs qui sont le fruit de la réflexion des membres du CS, des CLI, alimentés par la richesse de leur diversité d'expression.

Ainsi, en 2016, l'ANCCLI a travaillé sur la rédaction de trois nouveaux Livres Blancs (<a href="http://www.anccli.org/les-livres-blancs">http://www.anccli.org/les-livres-blancs</a>). Ces nouveaux recueils ont pour objectif de recenser l'état des connaissances sur des problématiques majeures afin de favoriser la montée en compétence des membres de CLI mais sont aussi forces de propositions que l'ANCCLI relayera auprès des institutions et du gouvernement afin de faire entendre sa voix. Ces nouveaux Livres Blancs s'intitulent :

- « Cigéo : les enjeux de la réversibilité et de la récupérabilité » rédigé par le Groupe Permanent Matières et Déchets Radioactifs (GPMDR)
- « Nucléaire et territoire : quels rôles des CLI? Quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle ? » rédigé par le Groupe Permanent Post Accident (GPPA)
- « Quelles conditions pour une participation influente des CLI et de l'ANCCLI au suivi territorial et national des chantiers de démantèlement? » rédigé par le Groupe Permanent Démantèlement (GP DEM)







ANCCLI

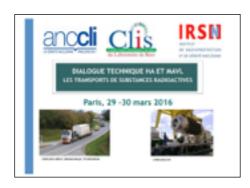
### 2) ... EN ORGANISANT DES SÉMINAIRES pour partager l'information et développer la montée en compétence des membres de CLI.

Les séminaires sont destinés à partager, avec les membres des CLI, l'état des connaissances et les questionnements sur les grands enjeux des activités nucléaires.

Ils concourent à favoriser la diversité d'expression, à dynamiser la montée en compétence des CLI et à stimuler leur capacité d'expertise.

La diversité des points de vue favorise l'émergence d'idées, de propositions des différents acteurs, et ce, quelle que soit la position que chacun a vis-à-vis de l'énergie nucléaire.

L'objectif fédérateur étant un bien commun : la sûreté et la protection des populations et de l'environnement.



### 29 et 30 mars 2016 Les transports de substances radioactives

Suite aux séminaires organisés dans le cadre du dialogue technique engagé depuis 2012 sur la gestion des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA- MAVL), l'ANCCLI, le Clis de Bure et l'IRSN ont décidé d'organiser un séminaire consacré aux transports de substances radioactives, ce sujet ayant fait l'objet de nombreuses questions et demandes lors des séminaires précédents.

#### Tous les membres des Commissions Locales d'In-

#### formation ont été conviés.

Ainsi, ce n'est pas moins de 100 personnes qui ont participé à ce moment riche d'échanges et de débats. Ils ont ainsi pu avoir un panorama sur les rôles des différents acteurs du transport de substances radioactives, sur la sûreté et la radioprotection de ces transports, sur le suivi et la sécurité de ceux-ci, ainsi que sur la gestion de crise en cas d'accident.

De même, ce séminaire a permis de nombreux temps de discussions avec des intervenants très divers, aussi bien institutionnels (ASN, IRSN, Ministères français de l'intérieur et de l'Environnement, autorité de sûreté belge) qu'associatifs (ACRO, ASODEDRA, CRIIRAD, Greenpeace), industriels (AREVA TN, EDF, SNCF) ou de collectivités locales (mairies d'Abainville (55) et de Drancy (93))...



ANCCLI



03 et 04 octobre 2016 Poursuite de fonctionnement des réacteurs 900MWe au-delà de 40 ans. Quels enjeux de sûreté et quelle participation?

L'ANCCLI, l'ASN, l'IRSN et la CLIGEET ont organisé un séminaire pour permettre aux membres des CLI d'appréhender les enjeux de sûreté liés à la poursuite de fonctionnement des réacteurs 900 MWe au-delà de 40 ans.

Les questions de sûreté nucléaire intéressent beaucoup de monde et, tout particulièrement, les CLI et l'ANCCLI, qui sont extrêmement vigilantes face aux grands enjeux de sûreté à venir.

Dans ce cadre, l'échéance de la poursuite de fonctionnement au delà de quarante ans est particulièrement importante. C'est une étape majeure du point de vue de la sûreté mais aussi de l'information du public et de sa participation au processus d'élaboration de la décision. Le programme des deux journées a permis d'aborder ces enjeux dans la perspective des quatrièmes visites décennales de ces réacteurs (VD4-900).

Environ 150 personnes, pour moitié membres des Commissions Locales d'Information, ont participé à ce séminaire organisé à Valence, au cœur même du territoire. Ils ont ainsi pu s'interroger sur les modalités de l'implication de la société civile dans ce processus essentiel de contrôle et d'amélioration de la sûreté d'une installation nucléaire. Un focus a également été réalisé sur trois sujets de sûreté majeurs : les agressions externes d'origine naturelle, la sûreté de l'entreposage de combustibles et les facteurs organisationnels et humains. L'organisation de cette manifestation sur un territoire fut l'une des clé de sa réussite (l'implication des organisateurs en est une également) et conforte la volonté de l'ANCCLI de poursuivre ce travail sur le terrain, au cœur des préoccupations des citoyens.



Séminaire Valence - VD4 900

ANCCLI

### 3) ... EN TRAVAILLANT SUR DES THEMATIQUES SPECIFIQUES AVEC DES CLI.

Le GROUPE DE TRAVAIL «CLI Transfrontalières» a organisé, en juin 2016, une journée dédiée à la préparation à la gestion de crise et aux aspects transfrontaliers.

Depuis 2013, l'ANCCLI, avec le soutien de la Présidente de la CLI de Cattenom, a créé un groupe de travail spécifiquement dédié aux questions transfrontalières pour permettre aux CLI concernées (CLI de la Manche, CLI de Gravelines, CLI de Chooz, CLIs de Fessenheim, CLI de Cattenom) de partager les bonnes pratiques et d'échanger sur leurs relations avec leurs pays voisins. En 2016, les CLI du Bugey et de la Somanu ont rejoint le GT.

En 2015, l'idée d'une rencontre, entre les Présidents des CLI transfrontalières et leurs membres, dédiée à la thématique de la « préparation à la gestion de crise - questions transfrontalières » avait émergée.

C'est dans ce contexte que l'ANCCLI et la CLI de Cattenom ont organisé, à Metz, le 20 juin 2016 après-midi, une réunion pour les 7 CLI Transfrontalières sur les questions de



#### préparation à la gestion de crise.

En effet, face à une absence d'harmonisation de la gestion de crise dans tous les pays européens, les attentes au niveau local, national et européen sont importantes. Autant dire que les pistes de travail ne manquent pas sur le sujet et l'ANCCLI souhaited'ores et déjà s'y atteler (implication des porteurs d'enjeux, mise en œuvre de dialogues techniques afin d'assurer le développement d'une culture commune du risque, ...).

Dans cette perspective, la réunion organisée le 20 juin par l'ANCCLI et la CLI de Cattenom visait à émettre des propositions et des recommandations qui pourraient nourrir les réflexions engagées par les instances nationales et européennes sur les questions transfrontalières dans le cadre de la préparation à la gestion de crise nucléaire.

Les recommandations produites lors de cette journée ont été présentées, le 21 juin, lors de la table ronde française ACN2 (Aarhus Convention and Nuclear, phase 2).

#### 4) ... EN DONNANT LA POSSIBILITÉ AUX CHARGES DE MISSION DES CLI DE SE REUNIR ET D'ECHANGER SUR DES THEMATIQUES COMMUNES.

Le Club des chargés de mission de l'ANCCLI a été créé, avec pour objectif de permettre aux chargés de mission des CLI d'échanger en direct, de partager leurs expériences et de faire remonter leurs besoins, leurs préoccupations, aux instances de l'ANCCLI, à ses partenaires (ASN, IRSN ...) mais aussi aux exploitants.



ANCCLI

Les initiatives des uns donnent des idées aux autres. Mais aussi, la « mutualisation » des réflexions permet de faire ressortir des propositions concrètes, déclinables dans toutes les CLI

En mai, les chargés de mission ont échangé avec l'ASN sur les nouvelles missions données aux CLI grâce à la promulgation, en août 2015, de la Loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV). Cela a été l'occasion de rappeler que même si la Loi TECV renforce les droits et devoirs des CLI, malheureusement, les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre manquent cruellement.

Des échanges ont également pu se tenir sur la campagne de distribution des comprimés d'iode 2016. Les CLI ont pu s'exprimer sur leur ressenti face à cette nouvelle campagne, sa mise en œuvre, sur leur implication ...

En décembre, les chargés de mission ont fait remonter leur retour d'expérience sur l'organisation d'une « réunion publique ». Cela permis de dresser une première « liste de bonnes pratiques » à adopter pour réussir cet exercice imposé par la loi TECV. Ce document sera complété au fur et à mesure des nouvelles intiatives.



Enfin, lors de cette même réunion qui se tenait dans les locaux de l'ASN, les chargés de mission ont pu découvrir l'exposition ASN-IRSN « Radioactivité, des centaines de question, une exposition » . Ils ont ainsi pu discuter sur les moyens à mettre en œuvre pour la présenter dans leur CLI, comment? Quels moyens humains et financiers? Quelle valorisation pour les scolaires?... ). Le guide de l'exposition leur a été transmis.

#### 5) ... EN SE RENDANT SUR LES TERRITOIRES des CLI.

L'ANCCLI est régulièrement invitée à participer aux réunions des CLI pour y présenter les réflexions menées au niveau national sur les grands enjeux nucléaires.

Cette présence est aussi l'occasion pour l'ANCCLI d'écouter et d'entendre les préoccupations des CLI, à l'échelle des territoires. Cela lui permet ensuite d'engager ensuite, des actions, au niveau national afin d'apporter des réponses à tous les questionnements recueillis. Voici les rencontres organisées en 2016 :

- 20 janvier : participation à la réunion publique « iode » de la CLI de Gravelines
- > 11 février : présentation du programme européen EAGLE auprès des membres de la CLI de Gravelines
- > 10 mars : participation à la réunion publique de la CLIn Paluel-Penly
- > 28 et 29 septembre : visite du site de Bure et de Soulaines par des membres du Bureau de l'ANCCLI. Rencontre avec les 2 CLI et avec l'exploitant



- > 13 octobre : participation du Président de l'ANCCLI à l'AG de la CLI Areva La Hague
- 20 octobre : participation de l'ANCCLI à l'AG de la CLI de Chinon : présentation des travaux du GP Démantèlement
- > **07 décembre** : participation du président de l'ANCCLI à la réunion publique de la CLI de Gravelines
- > 13 décembre : présentation des activités de l'ANCCLI lors de l'Assemblée Générale de la CLI de Saclay

6) ... EN APPORTANT AUX CLI DES ELEMENTS D'INFORMATION GRACE A DES EXPERTISES : suite de l'expertise plurielle sur les Plans Particuliers d'Intervention et les mesures d'urgence.

PLANS D'URGENCE

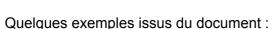
NUCLÉAIRE EN FRANCE

En 2015, afin d'apporter une critique constructive sur les PPI en France, l'ANCCLI avait lancé deux expertises, l'une confiée à son Comité Scientifique, l'autre confiée à l'ACRO afin que l'un et l'autre apportent des éléments de réflexion et de questionnements sur les PPI et les mesures d'urgence.

Ces deux expertises ont été finalisées en 2016 et ont été diffusées aux CLI et aux institutions.

Dans son recueil « Plans d'urgence nucléaire en France, forces et faiblesses », l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) a analysé les plans d'urgence nucléaire

de plusieurs pays à la lumière de ce qui s'est passé à Fukushima. Il en ressort que la France n'est pas prête à faire face à un accident nucléaire grave.



- Si le Plan national d'urgence nucléaire français reconnaît que les rejets radioactifs peuvent avoir un impact significatif au-delà des distances de référence des PPI, rien n'est fait pour s'y préparer, malgré les recommandations du rapport européen ATHLET. C'est encore plus criant à proximité des frontières où il y a un problème d'harmonisation des mesures de protection et de leur seuil de déclenchement qui est reconnu par tous.
- Il n'y a pas d'harmonisation sur le sujet de l'iode : en France, la pré-distribution d'iode s'arrête à 10 km ( elle devrait être étendue à 20 km). En Suisse, c'est 50 km, au Luxembourg, c'est tout le pays qui est concerné. En Belgique, c'est 20km mais cela devrait passer à tout le pays...
- L'absence de communication directe avec les médias et parties-prenantes de l'autre côté de la frontière va compliquer la coordination des secours.
- Le Plan national n'a jamais fait l'objet d'une consultation du public. Ni les parties prenantes, ni les personnes potentiellement concernées n'ont été impliquées dans l'élaboration des PPI, malgré les recommandations internationales en ce sens.
- En Amérique du Nord, les plans d'urgence font l'objet d'une évaluation scientifique : les temps d'évacuation sont estimés par des modèles et les personnes potentiellement exposées sont sondées régulièrement. En France, il est prévu que les populations réagissent conformément à des plans qu'elles ignorent.



Dans son recueil, « les Plans Particuliers d'Intervention en situation d'urgence nucléaire », le Comité Scientifique de l'ANCCLI répond avec aux questions telles que :

- les Plans particuliers d'intervention prévoient la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures de protection des populations. Ces mesures sont-elles suffisantes ?
- Leurs modalités de mise en oeuvre sont-elles satisfaisantes ?
- Comment en particulier l'iode stable, qui a vocation à protéger contre les rejets d'iode radioactif, serait-il mis à la disposition du public et comment serait-il administré ? Comment associer la société civile à l'élaboration et à la mise en oeuvre des PPI ?).

Le Comité Scientifique fait aussi de nombreuses propositions et recommandations, avec pour objectif de contribuer à enrichir la réflexion, à faire évoluer la règlementation et à améliorer les plans particuliers d'intervention, contribuant ainsi à une meilleure protection des populations et de leur environnement en cas d'accident.

**ANCCLI** 

## B) L'ANCCLI, UN ACTEUR FORCE DE PROPOSITIONS

### 1) L'ANCCLI, force de propositions car elle participe à des AUDITIONS PARLEMENTAIRES

Depuis plusieurs années maintenant, l'ANCCLI est considérée, par les parlementaires, comme un acteur à part entière des activités nucléaires.

Dès lors, lorsque les différentes institutions de la république engagent des travaux, des réflexions, des auditions sur les questions nucléaires, elles ne manquent pas de solliciter l'ANCCLI au même titre que les autres acteurs de la filière nucléaire (exploitants, ASN, IRSN...).

En 2016, ces rencontres entre l'ANCCLI et les parlementaires se sont accentuées et ont permis à l'ANCCLI de faire valoir son point de vue sur des questions majeures du fonctionnement des installations nucléaires.

- 17 février: participation à l'audition de Jacques REPUSSARD, Directeur de l'IRSN (à cette période) par l'OPESCT, sur la thématique des déchets radioactifs de Très Faible Activité (TFA).
- 21 mars: audition par la mission d'information commune sur l'application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette commission était présidée par Monsieur BAUPIN.
- 06 avril: participation à la table ronde du groupe d'études sur l'énergie de l'Assemblée Nationale «Concilier sûreté et efficacité: comment assurer le niveau de protection indispensable sans entraver l'action des opérateurs économiques de la filière nucléaire?» (Cf. Annexe 1 le texte de l'intervention de Monsieur DELALONDE, Président de l'ANCCLI).
- 20 septembre: Audition par la mission parlementaire présidée par le Député Julien AU-BERT et consacrée à la « faisabilité technique et financière du démantèlement des infrastructures nucléaires » (Cf. Annexe 2 texte de l'intervention de l'ANCCLI).
- 25 octobre : audition par l'OPECST sur les équipements sous pression nucléaires (Cf Annexe 1 : texte de l'intervention de l'ANCCLI).
- 09 novembre: Audition sur la version finale du PNGMDR 2016-2018 par deux rapporteurs de l'OPECST.



OPECST - 25 octobre 2016

**ANCCLI** 

### 2) L'ANCCLI, force de propositions car elle participe à des CONSULTATIONS PUBLIQUES

L'ANCCLI considère qu'il est important de répondre aux consultations pour lesquelles elle est sollicitée. Les consultations publiques sont le gage d'une volonté de transparence et de démocratie participative des institutions qui les mettent en œuvre. L'ANCCLI se félicite que la France dispose de ce processus de concertation.



- Du 26 janvier au 16 février : consultation sur le projet de position de l'ASN relative aux orientations génériques du réexamen périodique de sûreté associé à la 4<sup>e</sup> Visite Décennale des réacteurs 900 Mwe.
- Du 22 février au 22 avril : consultation sur le projet de décision de l'ASN relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des réacteurs électronucléaires à eau sous pression.
- Du 29 février au 30 avril : consultation sur le projet de guide de l'ASN relatif à la participation des parties prenantes à l'élaboration d'une décision réglementaire ou d'un guide de l'ASN » applicable aux installations nucléaires de base.
- **Du 28 août au 26 septembre** : consultation sur le projet de guide de l'ASN et de l'IRSN relatif aux exigences de sûreté et recommandations pour la conception de réacteurs à eau sous pression.
- **Du 12 septembre au 12 octobre** : consultation sur le projet de décret relatif à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants et à la sécurité des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance.

### 3) L'ANCCLI, force de propositions car elle interpelle en direct la Ministre

LETTRES OUVERTES à l'attention de MADAME ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM).



En juillet 2016, ANCCLI envoie une lettre ouverte à la Ministre, Ségolène ROYAL, pour exprimer son point de vue sur le rapport sur le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ». Pour rappel, le rapport remis par les hauts fonctionnaires en décembre 2015 n'a été rendu public que le 30 mai 2016.

**ANCCLI** 

L'ANCCLI a déploré, entre autres, que ce rapport n'inclut pas le financement de la transparence et de l'information - les CLI et l'ANCCLI en sont, avec le HCSTIN, des garants essentiels.

Ce constat est d'autant plus regrettable que la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) permet des avancées significatives dans ces domaines et la décision de la Ministre concernant l'extension des PPI (210km à 20km) autour des centrales nucléaires de production d'électricité œuvre également en ce sens. De plus, du point de vue de l'ANCCLI, ce rapport sous-estime les enjeux de sûreté à venir, les besoins de contrôle renforcés... L'ANCCLI s'inquiète enfin du recours à des instances privées pour certaines inspections...

En septembre 2016, l'ANCCLI interroge la Ministre, Madame Ségolène ROYAL, sur le rapport du Gouvernement au Parlement sur le financement des Commissions Locales d'Information. La loi de finances 2016 prévoyait la remise de ce rapport sur le financement des CLI avant le 1er juillet 2016. Or, à ce jour, les CLI et l'ANCCLI n'ont pas été informées de la parution de ce document très important pour leur avenir.

Dans sa lettre à la Ministre l'ANCCLI a rappelé que l'implication citoyenne et associative pour la transparence, l'information et la sûreté nucléaire est essentielle et reconnue par tous.

La France est le seul pays au monde à avoir inscrit dans le marbre la création de CLI. Il est indispensable qu'elles puissent bénéficier de moyens en adéquation avec leurs missions qui viennent encore d'être renforcées par la loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV).

### 4) L'ANCCLI participe à différentes rencontres afin de se faire connaître et d'enrichir ses positions

Au niveau national, l'ANCCLI est régulièrement invitée à participer, animer ou à intervenir lors de séminaires, colloques, conférences. Ces présences sont l'occasion de porter et de faire connaître le point de vue des CLI et de l'ANCCLI sur les grands enjeux des questions nucléaires.



Rencontre entre l'ANCCLI et le nouveau Directeur Générale de l'IRSN, Jean-Christophe NIEL

- **21 février** l'ANCCLI participe à un échange avec une délégation de représentants de l'autorité de sûreté nucléaire chinoise.
- 23 avril Présentation des activités de l'ANCCLI devant une association de défense de l'environnement du Calaisis (ADECA).

ANCCLI

- **02 mai** Le Président et des membres du Bureau de l'ANCCLI rencontrent le Directeur de Cabinet de Madame ROYAL, Ministre du MEEM.
- 07 juillet Le Président de l'ANCCLI rencontre le nouveau Directeur Générale de l'IRSN, Monsieur Jean-Christophe NIEL.
- **07 septembre** Le Président de l'ANCCLI rencontre Monsieur LANDAIS, Directeur du développement et de l'Innovation de l'ANDRA.
- **28-29 septembre** Invités par l'ANDRA, le Président et des membres du Bureau de l'ANCCLI visitent les centre de stockage de l'Aube et de Meuse/Haute Marne (Cigéo).
- 19 septembre Le Président de l'ANCCLI rencontre Monsieur MORTUREUX le nouveau Directeur de la Direction Générale de la Prévention des Risques au Ministère de l'Environnement.
- 25 octobre Le Président de l'ANCCLI rencontre Monsieur GUILLEMETTE, le nouveau Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND).
- **25 octobre** : participation à la journée technique de la SFEN sur « gestion de crise et transport ».
- 15 novembre Rencontre avec le Président et les Commissaires de l'ASN.

#### Au niveau international, l'ANCCLI est aussi sollicitée.

Elle est notamment reconnue comme un exemple unique dans le monde d'expression de la société civile sur les questions nucléaires.

- 04 février: rencontre avec Nanako HISAMICHI dans le cadre d'une étude demandée par le Ministère japonais sur les stratégies de communication adoptées dans divers pays pour améliorer la confiance de la population à l'égard de l'industrie nucléaire (exemple français des CLI et ANCCLI).
- 23 27 mai Madrid : participation à la conférence internationale sur le démantèlement et la réhabilitation de l'environnement dans la session : « Implication de la société civile et des parties prenantes dans les processus de décision».
- 30 août: rencontre avec M.NAKAWA de Nuclear Damage compensation and decommissioning Facilitation corporation (NDF) dans le cadre d'une étude sur l'expérience française des CLI et notamment sous l'angle du dialogue exploitant/citoyen.

# B) L'ANCCLI RENFORCE SA COMMUNICATION ET AMELIORE SES LIENS AVEC LES MÉDIAS

1) Le 05 avril, l'ANCCLI organise sa première conférence de presse NATIONALE sur le thème :

« Sûreté nucléaire : quel est le prix à payer ? »



#### Une conférence de presse programmée au bon moment

Programmée entre les tristes dates-anniversaire des catastrophes de Fukushima et de Tchernobyl, la conférence de presse tenue par l'ANCCLI, à Paris, le 5 avril 2016, sur le thème de la sûreté nucléaire, a retenu l'intérêt des médias, en particulier des médias nationaux de grande écoute et de gros tirage comme France Inter, France Info, Le Parisien, le Figaro...

Elle a donné lieu à une campagne de relations presse d'envergure. L'ANCCLI a réussi à assurer une place de choix dans le débat sur la sûreté nucléaire, et ce, tant sur le plan médiatique que sur le plan politique.

#### Un florilège d'articles de fond toutes presses confondues

Un mois et demi après le lancement de la surveillance de presse, l'ANCCLI a recensé **plus de 100 articles et émissions** consacrés à sa campagne de communication (Plus de 90% des articles sont des articles de fond et non de simples citations).



### Des médias publics à très forte audience pour un sujet d'intérêt général

La sureté nucléaire est un sujet d'intérêt général. Aussi, la volonté était que les médias publics de proximité et de grande écoute se l'approprient.

Ce qui fut le cas : les radios publiques France Inter, France Info, RFI, France Bleu Nord et France Bleu Drome Ardèche ainsi que les 4 chaînes de télévisions publiques France 2, France 5, France 3 Alpes et France 3 Normandie, ont consacré des émissions et des reportages sur le sujet.

2) L'ANCCLI diffuse, en avant première, le 3ème EPISODE DES CHRONIQUES DE JULIE ET MARTIN à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI et à la 28ème conférence annuelle des CLI (novembre 2016)

L'ANCCLI s'est saisi du sujet de la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode de 2016 et a réalisé, pour l'occasion, un nouvel épisode de ses chroniques de Julie et Martin.

ANCCLI

Ces deux personnages, créés en 2014, ont pour objectif, au travers d'une animation courte, de passer des messages au grand public sur les grands enjeux des activités nucléaire.

Ce 3ème épisode est intitulé : « Nucléaire : quels comportements CITOYEN face à un évènement majeur ? ».



Il est disponible sur le site de l'ANCCLI : <a href="http://www.anccli.org/portfolio/chroniques-de-julie-et-martin-nucleaire-quels-comportements-citoyen-face-a-un-evenement-majeur">http://www.anccli.org/portfolio/chroniques-de-julie-et-martin-nucleaire-quels-comportements-citoyen-face-a-un-evenement-majeur</a>

Et également sur Youtube : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=na2yEjtFTv8">https://www.youtube.com/watch?v=na2yEjtFTv8</a>

### 3) L'ANCCLI poursuit le développement de ses outils multimédias et accentue sa présence sur les réseaux sociaux

#### Le site Internet : www.anccli.org

Revisité en 2014, le site internet de l'ANCCLI permet à l'internaute de suivre l'actualité, les activités, d'accéder aux comptes rendus des divers groupes de travail de l'ANCCLI, d'accéder aux présentations des séminaires, de suivre l'actualité « médias »...Ce site est une source d'information importante des travaux et des positionnements de l'ANCCLI sur les grands enjeux des activités nucléaires.



#### Newsletter

3 fois par an, l'ANCCLI diffuse sa lettre d'information électronique à plus de 1500 destinataire (membres des CLI, de l'ANCCLI, institutionnels, partenaires, exploitants, représentants d'institutions européennes et internationales...

#### • Tweet: @anccli

L'ANCCLI dispose d'un compte Twitter (@anccli), avec 238 « Followers », c'est à dire 238 personnes qui suivent les Tweets de l'ANCCLI.

Ce compte est donc très modeste mais plus de la moitié des « followers » sont des journalistes.





#### Kakémonos

En 2016, l'ANCCLI a décidé de s'équiper de 3 Kakémonos. Ces outils de communication vont permettre, lors de salons, réunions publiques, séminaires..., de mettre en valeur le fonctionnement et l'organisation de l'ANCCLI. Chaque panneau de 0,80m sur 2m peut-être utilisé individuellement laissant ainsi une large possibilité de mise en valeur suivant la configuration de la salle où ils seront exposés. Les textes inscrits sur les kakémonos ont été choisis par les membres du Bureau de l'ANCCLI.

ANCCLI

### 4) LES TRAVAUX DES INSTANCES DE L'ANCCLI

#### L'ANCCLI dispose:

- A) D'un Comité Scientifique
- B) De 4 Groupes Permanents (GPMDR, GPPA, GP Sûreté, GP Démantèlement)

Grâce à tous ses membres bénévoles, l'ANCCLI est force de propositions et apporte le point de vue de la société civile sur de très nombreux sujets discutés au niveau national et/ou européen sur les grands enjeux liés aux activités nucléaires.

#### L'ANCCLI est une partie prenante sans parti pris



07 juillet 2016 - Réunion du Conseil d'Administration de l'ANCCLI

#### A) LE COMITE SCIENTIFIQUE DE L'ANCCLI

L'action du Comité scientifique de l'ANCCLI s'articule autour de trois axes principaux :

- la réponse aux demandes des CLI,
- la réponse aux demandes de l'ANCCLI,
- les actions en auto-saisine.

Le Comité scientifique participe en outre à de nombreux groupes de travail et manifestations, tant internes qu'externes à l'ANCCLI.

Le Comité Scientifique s'est réuni deux fois en 2016, le 27 janvier et le 17 novembre

#### 1) Actions en direction des CLI

Les suites de l'expertise du dossier DARPE réalisée par le Comité scientifique en 2013 à la demande de la CLIS de Fessenheim

Le Dossier DARPE de Fessenheim a été mis à la disposition de la CLIS et le CS saisi d'une demande d'expertise très en amont de l'instruction du dossier par l'ASN.

L'expertise indépendante du DARPE diligentée par la CLIS de Fessenheim s'est déroulée en trois temps. Elle a tout d'abord saisi le CS d'une demande d'expertise du dossier, lequel lui a remis son rapport le 15 novembre 2013. Suite à l'instruction du dossier par l'ASN, la CLIS a ensuite sollicité un expert indépendant pour étudier les projets de Décisions de l'ASN du 26 mars 2015 et pour les mettre en perspective avec l'Avis émis en 2013 par le Comité scientifique. Elle a réitéré sa demande concernant les Décisions de l'ASN du 29 mars 2016.

Il ressort de ces deux dernières études que l'ASN a tenu compte d'une partie des recommandations émises par le Comité scientifique.

Cela confirme le rôle que peut jouer la société civile dans la prise de décision et le bien fondé de la démarche de la CLIS de Fessenheim.

Le Comité scientifique a proposé aux CLI son appui sur des thématiques telles que la sûreté (interprétation des déclarations d'événements, inspections et les lettres de suites de l'ASN, établissement d'un cahier des charges...), la surveillance de l'environnement (protocole de surveillance radiologique de l'environnement, interprétation de résultats de mesures...), la radioprotection.

Par ailleurs, l'ANCCLI a activé fin 2015 en partenariat avec son Comité Scientifique un projet de formation générale dédiée aux membres des CLI. Cette formation aura pour objectif de donner une base de connaissance commune aux membres des CLI.

#### 2- Actions réalisées à la demande de l'ANCCLI

Rapport « Les Plans Particuliers d'Intervention en situation d'urgence nucléaire – Mesures de protection, rayons d'intervention, distribution préventive d'iode stable ».

Suite à la catastrophe de Fukushima, des interrogations ont émergé, notamment au sein des CLI, sur le contenu et la fiabilité en France des Plans particuliers d'intervention (PPI) : mesures de protection des populations, niveaux d'intervention, rayons d'application des mesures de protection et leur fondement en termes de sûreté et de radioprotection, cas particulier de l'administration d'iode stable et de sa distribution préventive dans et hors de la zone PPI...

Sollicité par l'ANCCLI, le Comité scientifique a essayé de répondre avec précision à ces questions et a fait à leur sujet de nombreuses propositions et recommandations, avec pour objectif de contribuer à enrichir la réflexion du public, à faire évoluer la réglementation, à améliorer les plans particuliers d'intervention et à assurer ainsi une meilleure protection des populations et de leur environnement en cas d'accident.

**ANCCLI** 

Le Rapport du Comité scientifique sur « Les Plans particuliers d'intervention (PPI) – Mesures de protection, Rayons d'intervention, Distribution préventive d'iode stable », accompagné d'un relevé de conclusions et recommandations, ainsi que de nombreuses annexes pédagogiques et/ou d'approfondissement, sont parus en novembre 2016. Il a été présenté lors de la conférence de presse de l'ANCCLI du 5 avril 2016.

Le Comité scientifique se tient à la disposition des CLI pour leur présenter ce travail ou pour les aider à se l'approprier dans le cadre de leurs réflexions sur les plans particuliers d'intervention.

Contribution du Comité scientifique à la consultation relative au projet de décret relatif à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants et à la sécurité des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance (11 octobre 2016)

Plusieurs articles relatifs à la modification du code de la santé publique ont retenu l'attention du Comité scientifique, concernant notamment les questions d'organisation, les limites de doses (seuils, populations exposées) et les limites de contamination par le radon.

#### 3- Actions en auto-saisine

### Réchauffement climatique et refroidissement des centrales nucléaires françaises : éléments de réflexion

Le travail réalisé en 2015 sur le thème « Réchauffement climatique et ressources hydriques pour le refroidissement des centrales : modélisation des flux », qui concernait les centrales situées implantées en bord de fleuves, s'est poursuivi par une étude sur « La sécurité et la sûreté des réacteurs nucléaires français implantés sur le littoral : les défis à relever face aux changements du climat ». Ce travail sera présenté en mars 2017 aux chargés de mission des CLI.

#### 4- Participations extérieures du Comité scientifique

Le Comité Scientifique de l'ANCCLI participe à différents groupes de travail : CODIRPA, Cellule d'appui « Experts » de l'ASN, au Comité de pilotage ANCCLI/IRSN du séminaire « Santé », à de nombreux groupes de travail internes ou extérieurs ) ainsi qu'à quelques manifestations (CIPR, SFRP...).

#### **B) Les Groupes Permanents**

#### 1)Le Groupe Permanent «Matières et Déchets Radioactifs»(GPMDR)

En 2016, le GMPDR a focalisé son action sur la rédaction du Livre Blanc sur « Cigéo, les enjeux de la réversibilité et de la récupérabilité ».

En effet, en 2006, le Parlement choisissait la solution du stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL). L'ANCCLI a donc voulu se pencher sur ce concept de réversibilité, fixé par la loi, ainsi qu'à son pendant, à savoir : la récupérabilité des colis de déchets stockés pour apporter des éléments d'information aux CLI. Le livre Blanc intègre également les points qui ont été ajoutés dans la loi du 25 juillet 2016 a précisé certains points tels que la réversibilité ne peut être inférieure à 100 ans, l'exigence d'une phase test durant laquelle tous les colis doivent rester aisément récupérables, ...

Ce travail a nécessité de nombreux échanges par mail tout au long de l'année entre les membres pour valider les différents textes du Livre Blanc.

De même, à l'occasion d'une réunion et afin d'alimenter les réflexions du GPMDR, l'ANDRA est venue présenter sa note de positionnement sur la réversibilité.

Enfin le GPMDR a aussi proposé à divers acteurs de bien vouloir apporter leur contribution, à ce Livre blanc, sous la forme d'une demi-page présentant leur regard sur cette initiative. C'est ainsi que l'ANDRA, l'ASN et l'IRSN ont apporté leur contribution.



#### 2) Le Groupe Permanent «Post Accident - Territoires» GPPA

Le Groupe Permanent a consacré son année 2016 à finaliser le livre blanc sur « Nucléaire et territoire, quels rôles des CLI? Quelle implication de la population dans la planification de gestion de crise et de gestion post-accidentelle ».

Les membres du GP ont souhaité tirer un retour d'expérience des catastrophes de Fukushima (5 ans) et Tchernobyl (30 ans).

Tous étaient d'accords sur le fait qu'un accident nucléaire de grande ampleur :

- constitue, partout où des installations fonctionnent, une éventualité qu'il faut bien sûr tout faire pour éviter, mais à laquelle il faut se préparerque
- engendrent des conséquences qui s'étendront, dans l'espace et dans la durée, bien au-delà de ce que l'on a eu l'habitude autrefois de considérer
- ne se réduit pas à une vision d'experts car un accident conduit, certes, à des rejets dans l'environnement, exposant des populations qu'il faut protéger de cette radioactivité mais c'est aussi et surtout un événement disruptif majeur et irréversible dans la vie des populations et dans l'organisation des territoires concernés par ces retombées.

Le livre Blanc s'interroge ainsi sur la manière dont les territoires pourraient se préparer à une telle situation, et contribuer, passée la phase d'urgence de l'accident, à la gestion des conséquences, dans la durée..

Avec cet opus, l'ANCCLI entend apporter la contribution des CLI, dont les missions les placent au cœur de cette réflexion sur la préparation et la participation territoriale à la gestion des conséquences d'un accident nucléaire. Il laisse ainsi s'exprimer des points de vue des différentes composantes de l'ANCCLI ainsi que celui de ses partenaires(ASN, l'IRSN, ...).

Balayant l'ensemble des thématiques, il débouche sur 14 recommandations que l'ANCCLI s'attachera à porter dans ce débat.



ANCCLI

#### D) Le Groupe Permanent « Démantèlement » GP DEM

Créé en 2014 suite à une décision du Conseil d'Administration de l'ANCCLI, le Groupe Permanent « Démantèlement » connaît un vif engouement de la part des CLI, avec plus de 40 membres et 15 CLI représentées.

Cette année 2016, le groupe s'est consacré à la finalisation de son Livre Blanc « Quelles conditions pour une participation influente des CLI et de l'ANCCLI au suivi territorial et national des chantiers de démantèlement? ». C'est le premier Livre Blanc de l'ANCCLI sur la question du démantèlement. Il s'inscrit dans un processus long de structuration et d'expression de la vigilance des acteurs locaux sur les activités nucléaires à travers les Comités et Commissions Locales d'Information.

Dans cette logique de contribution des acteurs des territoires au débat public, les CLI et l'ANCCLI ont souhaité aller plus loin dans leur réflexion sur le démantèlement en proposant aux acteurs territoriaux et nationaux un livre blanc afin de :

- Sensibiliser et former les CLI aux différentes questions que pose le démantèlement.
- Valoriser et faire connaître le rôle des CLI et de l'ANCCLI dans le démantèlement.
- Penser, avec les autres acteurs du démantèlement, le rôle des CLI et de l'ANCCLI dans une gouvernance transparente et ouverte qui permette de satisfaire les exigences de la Convention d'Aarhus



Les CLI et l'ANCCLI entendent mener en ce sens des actions ciblées permettant de jouer pleinement leur rôle d'information du public et de construire du lien avec les acteurs des territoires et de la filière nucléaire au niveau des CLI, à un niveau national et à l'échelle de bassins de CLI.

#### Visite du site de Chooz A

Depuis la création de ce GP DEM, tous les membres ont souligné l'intérêt de visiter des installations en démantèlement et ce GP a donc acté le principe d'un déplacement régulier sur des installations afin de mieux comprendre la complexité des processus de démantèlement. En 2015, les membres du GP DEM avaient visité certaines installations du site du CEA Marcoule, **en 2016**, une visite a été organisée au mois d'octobre sur le site de Chooz A. Le centrale de Chooz A a été arrêtée en 1991. La stratégie initiale d'EDF était de différer le démantèlement. Celui-ci a finalement démarré plus tôt. La centrale est construite dans une caverne en raison d'un confinement plus simple en cas d'accident, mais ce qui a compliqué les opérations de démantèlement. Ce chantier est une première pour EDF, il servira de témoin pour les prochains démantèlements de REP (réacteur à eau sous pression), qui constituent la majorité des réacteurs en France.



### 5) LES PARTENARIATS DE L'ANCCLI

En tant que réseau d'échange sur la transparence et la sûreté nucléaire, l'ANCCLI entretient des partenariats étroits avec les institutions nationales (Ministères, HC-TISN, ASN, IRSN...) et renforce ses relations avec les exploitants.



#### A) Initiatives avec plusieurs partenaires

#### 2016 a été l'année de diverses initiatives multipartenariales

1) Support méthodologique ANCCLI/IRSN/ASN : accompagner les acteurs du territoire dans la préparation à la gestion post-accidentelle

L'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN ont souhaité, en 2015, mettre en place un support digital didactique, animé dans le but de sensibiliser et d'accompagner les acteurs des territoires aux problématiques post-accidentelles d'un accident nucléaire. SN.

Cet outil s'appuiera sur :

- le retour d'expérience des travaux engagés au sein du CODIRPA
- le retour d'expérience de la gestion post-accidentelle des accidents nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima et de l'importance de l'implication des acteurs des territoires dans la réhabilitation des conditions de vies dans un territoire contaminé



Il permettra ainsi de répondre à des questionnements tels que :

- Comment permettre à la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire d'être vue, perçue et comprise comme une responsabilité individuelle et collective qui concerne toute la société ?

**ANCCLI** 

- Comment susciter l'envie chez les acteurs des territoires de se former à cette question en temps de paix ?
- Comment rendre un contenu à priori technique et rebutant accessible à tous ?

L'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN souhaitent, à travers la conception de cet outil, partager et valoriser les expériences de sensibilisation aux problématiques post-accidentelles et réussir à mobiliser les territoires, pour que demain, si un accident majeur survient, la gestion post-accidentelle se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Le Comité de pilotage en charge de cette initiative s'est réuni plusieurs fois en 2016, afin d'affiner la proposition transmise par le prestataire sélectionné à savoir la société INCONITO. Un effort particulier a été décidé sur la ligne éditoriale et sur l'identité visuelle du projet de support de sensibilisation afin qu'il réponde pleinement à l'objectif initial de créer un outil attractif, utilisable pour des néophytes et pragmatique sur la qualité de l'information qui sera mise à disposition.



# 2) Dialogue ASN/IRSN/ANCCLI/CLI/Exploitants sur le sujet de la cuve EPR de Flamanville et les dossiers associés (ségrégation carbone, dossiers barrés...)

Dès lors que le défaut de fabrication constaté sur les calottes haute et basse de la cuve du réacteur EPR en construction à Flamanville a été rendu public, l'ASN a invité l'ANCCLI et la CLI de Flamanville à designer des experts pour participer au Groupe Permanent d'Experts de l'ASN « Equipements Sous Pression Nucléaires (ESPN) » en charge de ce dossier.

Parallèlement, depuis octobre 2015, l'ANCCLI, en partenariat avec l'IRSN, l'ASN et la CLI de Flamanville, ont décidé de mettre en place un groupe de travail pour que chaque membre de CLI, qui s'intéresse à ce dossier, puisse avoir accès à une information détaillée.

Le sujet est sensible et très médiatique. Aussi, l'ANCCLI a incité pour que l'information soit partagée, le plus rapidement possible, en toute transparence.

Le sujet est complexe, il débute fin 2014 avec la découverte d'une anomalie concernant la composition chimique de l'acier dans la partie centrale du couvercle et du fond de la cuve de

ANCCLI

l'EPR de Flamanville pour se poursuivre encore aujourd'hui avec des problèmes de ségrégation de carbone dans des GV et par des irrégularités dans le processus de contrôle qualité des forges du Creusot.

Deux réunions se sont tenues au cours de l'année 2016 (avril et septembre). Les participants ont unanimement salué cette initiative et ont exprimé le vœu de continuer ce dialogue tout au long et en parallèle, du processus d'instruction de ce dossier par l'ASN.

## 3) Groupe de Travail ANCCLI-IRSN-ASN sur les 4èmes visites décennales des réacteurs 900 MWe



L'ANCCLI et l'IRSN ont mis en place un groupe de travail pour échanger sur les sujets de sûreté associés aux visites décennales des réacteurs et à leurs réexamens de sûreté à venir.

Déjà, entre 2014 et 2015, ce GT avait échangé sur le processus et sur le calendrier des réexamens de sûreté des réacteurs et des enjeux relatifs à la VD4-900.

Il avait également examiné les enjeux liés à la maîtrise du vieillissement de la cuve d'un réacteur et porté son attention sur les sujets liés à l'enceinte de confinement d'un réacteur, ainsi que sur les enjeux du prolongement de la durée de fonctionnement des réacteurs.

Cette année 2016, les discussions ont notamment portées sur les 4ème visites décennales des réacteurs de 900 MWe (VD4-900). A cette occasion, les membres ont pris connaissance de :

- la réponse de l'ANCCLI à la consultation publique (février 2016) sur le projet de position de l'ASN relative aux orientations génériques du réexamen périodique de sûreté associé aux quatrièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe
- l'étude de Wise Paris sur « l'échéance des 40 ans pour le parc nucléaire français »

C'est dans cette continuité que le GT a été décidé d'organiser un séminaire sur le thème des « VD4-900 et poursuite de fonctionnement des réacteurs » qui s'est tenu les 03 et 04 octobre 2016 à Valence et qui a rencontré un très vif succès.

## B) Participation de l'ANCCLI aux initiatives de l'ASN

Afin d'apporter le point de vue de la société civile, l'ANCCLI participe activement à différents groupes de travail et programmes mis en place par l'ASN (PNGMDR, CODIRPA, conférence annuelle des CLI, FSOH, GP déchets, réseau RNM, GPE ...).

Pour exemple, la réunion annuelle d'échanges entre le Bureau de l'ANCCLI et le Président et les Commissaire de l'ASN, est un moment très apprécié.

Paralèllement, l'ASN est invitée à participer à différentes réunions de l'ANCCLI. Ainsi, un représentant de l'ASN est présent lors de notre Assemblée Générale ainsi qu'aux réunions du CLUB des chargés de mission des CLI.

Ces divers échanges ont permis, au fil du temps, de nouer de solides relations de confiance entre l'ANCCLI et l'ASN.

Enfin, l'ANCCLI et l'ASN co-organisent, depuis 2005, la Conférence Nationale des CLI.



1)La 28ème conférence annuelle des CLI Paris, le 16 novembre 2016. 244 participants - 30 CLI sur 35 de représentées.

La matinée a été consacrée à un large temps d'échanges et de discussions, avec les participants, autour des points d'actualité présentés par l'ANCCLI, le HCTISN et l'ASN.

L'après-midi a été consacré à deux tables rondes :

- Comment répondre aux grands enjeux de sûreté actuels?
  Il s'agissait d'aborder les grands enjeux de sûreté à venir sous l'angle technique (réexamens de sûreté, exigences post Fukushima, noyau dur...) mais aussi économique (les coûts, capacité industrielle) tout en comparant avec les exigences internationales.

  Michel Eimer représentait la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux et l'ANCCLI.
- PPI: quelles évolutions? Il s'agissait d'aborder les modalités et conséquences de l'élargissement des PPI (mesures de protection de la population, culture du risque...) mais aussi REX de la campagne iode, extension des PPI, développement de la culture du risque et mise en place de l'information des riverains dans la zone PPI (loi TECV). Rachel Zirovnik, Présidente de la CLI de Cattenom représentait sa CLI ainsi que l'ANCCLI.

### 2) Lancement d'une nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode en 2016

Cette nouvelle campagne vise à renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 (pérlmé en 2016) ainsi qu'à développer, sur le long terme, une culture de « radioprotection » en France. L'ANCCLI participe au comité de pilotage pluraliste depuis juin 2015.

ANCCLI

500 000 foyers et Etablissements Recevant du Public (ERP : entreprises, commerces, écoles, etc.) répartis dans 500 communes sont concernés par cette campagne. Chaque riverain résidant dans un rayon de 10 km autour d'une centrale nucléaire (zone du Plan Particulier d'Intervention - PPI) a reçu une lettre des pouvoirs publics lui permettant de retirer gratuitement sa/ses boîte(s) de comprimés d'iode dans les pharmacies participant à l'opération. Par ailleurs, des stocks complémentaires suffisants pour couvrir les besoins de l'ensemble de la population française ont été répartis sur le territoire national (NB : sur ordre des pouvoirs publics, ils peuvent être distribués aux populations concernées).

Tout au long de l'année 2016, l'ANCCLI a joué son rôle en transmettant systématiquement à toutes les CLI les communiqués de presse de l'ASN informant sur le déroulement et sur les résultats de la campagne. Elle a également incité pour que les CLI relayent largement l'information au niveau de leur territoire et qu'elles s'impliquent dans les processus d'information et de concertation mis en place par l'Etat et les communes pour promouvoir cette nouvelle campagne.

Le constat est plutôt mitigé même si beaucoup de CLI ont tenté de s'impliquer dans le dispositif de sensibilisation mis en place pour informer les citoyens.



## C) Renforcement du partenariat ANCCLI - IRSN

Depuis 2003, l'ANCCLI et l'IRSN ont engagé une coopération qui contribue à ce que les membres des CLI, qui le souhaitent, acquièrent une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des enjeux des activités nucléaires et du rôle des différents acteurs du système de maitrise des risques. Cette engagement s'est renforcé en 2013 avec la signature de la poursuite de cette coopération.

Depuis dix ans de nombreuses actions communes ont été menées, d'abord dans le domaine de l'environnement et de la santé, puis dans celui de la sûreté nucléaire, des déchets, des facteurs sociaux organisationnels et humains (FSOH)., du démantèlement, des visites décennales...

En 2016, ce partenariat s'est enrichi d'une nouvelle initiative pilote. En effet, L'IRSN souhaitait expérimenter un mode d'échange avec la société civile dans le cadre d'une instruction « en cours » : celle concernant le Dossier d'Options de Sûreté (DOS) de CIGEO qui a débuté mi-2016 et doit se terminer par la tenue d'une réunion de groupe permanent (ASN) en mai 2017.

Un certain nombre de sujets sont traités dans le cadre de la saisine de l'ASN, mais l'IRSN souhaitait, dans le prolongement des questionnements qui ont été exprimés aussi bien lors du débat public que lors des séminaires organisés dans le cadre du "dialogue technique HAMAVL", organiser des journées d'échange avec un groupe d'une dizaine de personnes venant du CLIS de Bure, de l'ANCCLI, de la Conférence de citoyens du débat public.

L'objectif principal est de recueillir les préoccupations et les questions qui paraissent particulièrement importantes aux participants et d'échanger avec l'équipe de l'IRSN en charge de l'instruction sur la manière dont elle pense les traiter.

Par ailleurs, s'agissant d'une démarche expérimentale, cette initiative est suivie par un chercheur, afin d'en tirer des enseignements permettant de construire une méthode d'interaction intégrée à l'expertise pour les phases d'instruction ultérieures du projet.



#### Les actions ANCCLI-IRSN de 2016, ce sont aussi

- 2 séminaires :
  - > 29 et 30 mars : Dialogue technique MA-HAVL : «Le transport des matières radioactives»
  - > 03 et 04 octobre : « Poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900MWe au-delà 40ans, quels enjeux de sûreté, quelle participation? »
- 3 réunions du Comité de Suivi ANCCLI-IRSN
- 2 réunions du GT «cuve EPR»
- 1 réunion du GT «ré examen de sûreté»
- Lancement d'un Comité de pilotage en vue de l'organisation d'un séminaire sur la santé (2017 ou 2018).

ANCCLI

L'ANCCLI et les CLI sont également invitées à participer aux réunions d'information organisées par l'IRSN sur les constats radiologiques ou encore les constats « rémanence Tchernobyl ».

Ces temps d'échanges et d'information sont, pour les CLI, l'occasion d'apprendre, d'écouter, de faire monter leur niveau de compétence, pour être plus à même de questionner, d'alerter et d'être force de proposition à l'échelle de leur territoire.

#### Les avis de l'IRSN transmis aux CLI.

Les avis de l'IRSN constituent la synthèse de l'expertise réalisée par l'Institut en réponse à la demande de l'autorité publique (autorité de sûreté, direction ministérielle, service déconcentré de l'Etat ...) qui l'a saisi. Chaque avis présente, pour le sujet ou le dossier expertisé, la position que l'IRSN adresse à cette autorité, au terme de son instruction scientifique et technique en matière d' évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que ses éventuelles recommandations.

De février 2009 à février 2016, les avis majeurs de l'IRSN ont été rendus publics dans le cadre d'une action concertée avec l'ASN.

Depuis mars 2016, les avis émis sur saisine de l'ASN sont publiés bimensuellement sur le site internet de l'IRSN et les CLI et l'ANCCLI en sont informées.



## D) Partenariat ANCCLI - HCTISN

Depuis la création du HCTSIN, l'ANCCLI a développé un partenariat étroit avec cette institution qui se traduit, outre sa participation dans ses différents groupes de travail (GT CIGEO, GT Audit, ), par un travail fructueux de collaboration dans le cadre de la démarche Aarhus Convention and Nuclear (ACN) initiée par l'ANCCLI depuis 2009.

Dans le cadre du processus ACN, en 2010, l'ANCCLI et le HCTISN avaient initié en partenariat avec l'ASN, l'IRSN et Greenpeace, une table ronde française autour de la mise en œuvre concrète dans le domaine nucléaire des droits garantis par la Convention d'Aarhus (accès à l'information, participation au processus de décision, accès à la justice).

Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport et de recommandations rendus publiques en 2013 qui apportent des idées intéressantes pour faire évoluer les processus de consultation français.

Paralèllement, en 2016, l'ANCCLI a continuer de participer à divers groupes de travail mis en place par le HCTISN, à savoir :

#### - GT VD4

Qui tente de répondre à la question : Comment associer le public à la phase de décisions concernant les divers réacteurs pour leur fonctionnement au delà de 40 ans ou non ?

#### GT « Radiosensibilité individuelle »

Qui tente de répondre à la question éthique concernant l'utilisation d'équipement et de sources émettrices de rayonnements ionisants.

#### GT « Projet Cigéo »

Qui réfléchit sur la question : Pourquoi les estimations de coûts du stockage sont différentes entre l'ANDRA et les exploitants ?

#### - GT « EPR »

Qui tente de comprendre pourquoi le contrôle qualité sur la cuve de l'EPR a été défaillant ? Et surtout comment il a pu s'écouler tant de temps (2006 à 2012) avant que les défauts soient portés à la connaissance du public en 2015 ?

L'ANCCLI a aussi participé à la réunion plénière du HCTISN du 06 décembre 2016 consacré aux anomalies de ségrégation de carbone dans les générateurs de vapeur.

## **E) Partenariat ANCCLI - MINISTERES**

L'ANCCLI a réussi à instaurer des rencontres régulières avec le Ministère de l'Environnement et notamment avec la Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR).

Dans ce contexte, le Président et des membres du Bureau de l'ANCCLI ont rencontré, le 02 mai, le Conseiller prévention des risques chimiques et technologiques, santé, sûreté nucléaire, économie circulaire, déchets du Cabinet de Mme Royal et le 19 septembre 2016, le nouveau Directeur de la Prévention et des Risques au MEEM.

Ces échanges permettent à l'ANCCLI, de faire remonter, en direct, au Ministère, les préoccupations et attentes des CLI et de l'ANCCLI, tant sur leur financement que sur leur capacité à mener à bien leurs missions, prévues par la Loi.

Ils permettent aussi de faire connaître les positions, recommandations et propositions de l'ANCCLI sur de grands enjeux liés aux activités nucléaires (transition énergétique, débat Cigéo, prolongation de durée de vie des installations...).

Des contacts ont aussi émergé avec le Ministère de l'Intérieur mais aucune rencontre formelle n'a été permise en 2016.

# 6) l'ANCCLI, un acteur à part entière en Europe

Les liens de l'ANCCLI avec l'Europe sont aujourd'hui indéniables et même si la priorité de l'ANCCLI est avant tout, de répondre aux préoccupations locales et nationales, son expérience, son modèle unique de concertation, de transparence font qu'elle est très régulièrement sollicitée pour apporter, lors de manifestations européennes, le point de vue de la société civile sur les grands enjeux des activités nucléaires, un domaine où l'expertise citoyenne est encore vue, dans de nombreux pays, comme impensable.



#### 1) QUELQUES EXEMPLES DE PARTICIPATIONS

Quelques exemples de participation en 2016 :

- > Participation aux travaux d'EAGLE : programme européen sur l'éducation et la formation des citoyens sur les rayonnements ionisants.
- Suivi du Programme Européen SITEX : Réunion de travail sur les interactions entre la société civile et l'expertise indépendante dans le champ de la gestion des déchets radioactifs.
- > Suivi du programme NERIS : programme européen sur les questions de post-acci-
- > Participation aux travaux de "Nuclear Transparency Watch" et notamment aux travaux de son groupe de travail EP&R consacré à la préparation aux situations d'urgence.
- > **04 mars 2016** : intervention de l'ANCCLI pour la Société Belge de Radioprotection (gestion de crise et société civile).

# 2) FOCUS SUR LA TABLE RONDE EUROPEENNE DU PROCESSUS ACN, PHASE 2, LES 29 ET 30 NOVEMBRE 2016 : "Préparation et réponse aux situations accidentelles et post-accidentelles nucléaires (EP&R)"

Cette table ronde sest inscrite dans le cadre du processus ACN (Aarhus Convention & Nuclear) engagé depuis le début de l'année 2008, à l'initiative de l'ANCCLI et de la Direction Générale ENERgie (DG-ENER, Commission Européenne), et en partenariat avec l'ASN et

l'IRSN. Ce processus vise à réaliser un état des lieux de la mise en œuvre pratique, en Europe, de la Convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire.

Dans la perspective de la nouvelle Directive (2013/59/Euratom) sur les normes de base de sûreté (BSS) impliquant la mise à jour des dispositions EP&R (préparation aux situations d'urgence et leurs réponses) dans chaque Etat Membre au 6 février 2018, cette table-ronde européenne ACN, rassemblant toutes les parties-prenantes concernées, constituait une opportunité de présenter les résultats clés de différentes initiatives concernant la préparation et la réponse aux situations accidentelles nucléaires. Il s'agissait ainsi de discuter de ces résultats dans la perspective de la Convention d'Aarhus avec une attention particulière portée sur les questions transfrontalières, afin de formuler des recommandations en vue d'améliorer la situation présente.

Cette table ronde Européenne EP&R a été organisée pour répondre à l'enjeu important du déploiement de la société civile au plan européen qui se constitue de plus en plus comme un lieu important d'intégration et de décision en matière de sûreté nucléaire et de recherche et développement (R&D).

C'était la dernière année 2016 que l'ANCCLI co-organisait une table ronde avec l'Union Européenne. Le relai a été passé à NTW (Nuclear Tranparency Watch) qui travaille au quotidien avec le niveau européen.

Ce qui n'empéchera pas l'ANCCLI de continuer à être une partie prenante active dans ce processus grâce à la vice-présidence de Jean-Claude DELALONDE au sein de NTW.



2) FOCUS SUR LA TABLE RONDE ACN FRANCE LE 21 JUIN 2016 « INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LA PRÉPARATION DES CRISES NUCLÉAIRES – ASPECTS TRANSFRONTA-LIERS"

Dans le cadre de la seconde phase des travaux de la table ronde française (ACN2 France), un groupe de travail a été formé pour réfléchir aux aspects transfrontaliers dans la préparation aux situations d'urgence. Face à une absence d'harmonisation de la gestion de crise dans tous les pays européens, les attentes au niveau local, national et européen sont impor-

**ANCCLI** 

tantes quant à l'implication des porteurs d'enjeux, mais aussi pour engager les dialogues techniques et assurer le développement d'une culture commune du risque.

C'est dans ce contexte que l'ANCCLI et l'ASN, pilote et co-pilote du groupe de travail sur cette thématique, conjointement avec la CLI de Cattenom ont organisé une manifestation à Metz, le 21 juin 2016.

Ce temps de dialogue visait à construire, ensemble, des propositions et pistes d'action pour nourrir les réflexions engagées par les instances nationales et européennes sur les questions transfrontalières dans le cadre de la préparation à la gestion de crise nucléaire. Le fil conducteur qui a conduit les discussions reposait sur la question suivante : Quelle information et quelle participation du public dans la préparation des crises nucléaires dans les contextes transfrontaliers ? Les discussions se sont organisées autour de trois sessions.



Plus de 60 personnes issues de 5 pays différents (France, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Slovénie) ont participé à ces échanges.

Cette journée a permis d'établir des pistes de recommandations en vue d'améliorer l'information et la participation du public dans la préparation de la gestion des crises nucléaires dans les contextes transfrontaliers (quatre niveaux : au niveau de l'organisation nationale, au niveau des actions à mener vers les acteurs du territoires, au niveau des CLI et au niveau de la transposition des directives européennes.



ANCCLI

## **CONCLUSION**

## Citation du Sénateur BERSON

dans son rapport d'information (2014)

au nom de la commission des finances (1) sur le financement public de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de la transparence nucléaire

« ...Lieux privilégiés de l'expression de «l'expertise citoyenne et du bon sens des non-experts» en matière de sûreté nucléaire, les commissions locales d'information jouent un rôle essentiel dans l'information des publics et peuvent, de ce fait, favoriser l'émergence d'un débat public constructif... »

ANCCLI

## **ANNEXES**

#### **ANNEXE 1**

**06 avril 2016 - Intervention de Jean-Claude Delalonde** - Table Ronde organisé par le groupe d'Etudes « Energie » de l'Assemblée Nationale sur le thème « « concilier sûreté nucléaire et efficacité économique : comment assurer le niveau de protection indispensable sans entraver l'action des opérateurs économiques de la filière nucléaire ».

#### **ANNEXE 2**

Principales dispositions pour les CLI de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi « TECV ».

#### **ANNEXE 3**

Conférence de presse du 05 avril 2016 - L'ANCCLI déplore les contradictions françaises en matière de sûreté nucléaire.

#### **ANNEXE 4**

Groupe de travail des CLI Transfrontalières - Réunion du 20 juin 2016 - Synthèse des recommandations portées devant ACN France

## **ANNEXE 1**

06 avril 2016 Intervention de Jean-Claude Delalonde

Table Ronde organisé par le groupe d'Etudes « Energie » de l'Assemblée Nationale sur le thème « « concilier sûreté nucléaire et efficacité économique : comment assurer le niveau de protection indispensable sans entraver l'action des opérateurs économiques de la filière nucléaire »

La sûreté des réacteurs et des autres installations nucléaires est un enjeu majeur. Elle l'est non seulement parce qu'elle constitue la première condition de l'insertion de ces installations dans le tissu économique et social des territoires - dont l'ANCCLI réunit d'une certaine manière les différentes composantes.

Mais elle l'est aussi parce qu'il ne s'agit pas d'une question théorique : comme le rappelle en permanence l'ASN, les expériences passées, en particulier celles de Tchernobyl, il y a 30 ans, et de Fukushima, il y a 5 ans, nous enseignent qu'une telle catastrophe est possible en France. Elles nous montrent aussi que les conséquences - qui ne se réduisent pas à un comptage de victimes des radiations, mais se mesurent aussi en centaines de milliers de vies dont le cours est irréversiblement modifié pour vivre avec, ou vivre loin de la radioactivité - peuvent concerner durablement des territoires très étendus autour de ces installations.

Nous devons donc, ensemble, tout en nous préparant sérieusement à l'éventualité d'une telle catastrophe, tout faire pour que celle-ci ne se produise pas.

Même s'il faut saluer les efforts menés en France pour le renforcement de la sûreté, cet enjeu est aujourd'hui au centre de préoccupations majeures. Trois sujets attirent particulièrement notre attention.

Le premier concerne l'intégration pleine et entière du retour d'expérience de ces accidents dans la sûreté des installations. Il est utile de rappeler ici que l'ensemble des réacteurs en fonctionnement en France a été conçu avant celui de Tchernobyl, et que l'EPR en construction à Flamanville est le premier dont la conception intègre pleinement ce retour d'expérience. Mais c'est surtout la catastrophe de Fukushima qui a mis en évidence certaines limites de l'approche probabiliste sur les situations à risque, et de l'application du principe de défense en profondeur.

Il ne s'agit pas ici de discuter, comme certains ont voulu le caricaturer, l'hypothèse d'un tsunami à Fessenheim. Mais bien de considérer que la robustesse des installations à des situations extrêmes, improbables mais plausibles, doit être renforcée. C'est le sens notamment de la démarche dite de "noyau dur".

Le retour d'expérience de Fukushima a également montré, ce qui n'est pas à prendre à la légère, la nécessité de mieux se préoccuper de la sûreté des piscines de combustibles, qui peuvent aussi conduire à des rejets catastrophiques. Il faut apporter là aussi des renforcements.

Le deuxième point d'attention de l'ANCCLI concerne bien sûr le vieillissement des installations. Le besoin de renforcement post-Fukushima doit en effet s'articuler avec un effort accru de gestion de l'usure que le temps fait inévitablement subir à tout équipement industriel. Ce problème, commun à toutes les installations, se pose avec une acuité particulière pour les 34 réacteurs de 900 MWe, qui abordent leur quatrième visite décennale et arrivent ainsi au terme de leur dimensionnement initial.

ANCCLI

L'ANCCLI soutient bien sûr le principe d'un relèvement périodique des exigences à travers les réexamens de sûreté, ainsi que les efforts continus de maintenance et de contrôle de la conformité dont ces réexamens constituent un temps fort.

L'ANCCLI est toutefois très réticente à l'idée que cette démarche résulte inéluctablement, comme l'industrie aime à le dire, dans un "renforcement" de la sûreté. En effet, cette vision ne prend pas en compte l'érosion inévitable de certaines marges de sûreté : la fatigue surveillée des équipements non remplaçables tels que la cuve et l'enceinte, mais aussi la fatigue plus difficile à contrôler des très nombreux équipements diffus (canalisations, câbles, ancrages...). Elle ne prend pas non plus en compte les incertitudes croissantes sur l'état réel par rapport à l'état de conformité.

L'incident survenu à Fessenheim en avril 2014, qui a récemment défrayé la chronique, illustre la manière dont une non conformité anodine, probablement accumulée au cours du temps - tout est parti d'une conduite bouchée par 80 cm de boue et de limaille - peut déclencher un enchaînement qui va bien au-delà de la simple fonction affectée - initialement l'évacuation du trop-plein d'un réservoir secondaire.

Puisqu'on est dans l'actualité, les informations publiées récemment par l'ASN sur la corrosion des évaporateurs de La Hague doivent aussi nous rappeler que le vieillissement ne concerne pas que les réacteurs. Celui des usines de retraitement doit d'autant plus faire l'objet de toute notre vigilance que l'inventaire de radioactivité concentré dans cette usine laisse imaginer des scénarios plus catastrophiques encore que ceux des réacteurs. Une autre raison essentielle est que les problèmes de vieillissement à La Hague, s'ils viennent à réduire voire interrompre le flux du retraitement, pourraient avoir, via la saturation notamment des capacités d'entreposage du combustible usé, des répercussions plus larges sur la sûreté de différents sites.

Enfin, un dernier point de vigilance important concerne le maintien et le renouvellement des compétences. Les nombreux départs en retraite observés actuellement dans l'industrie nucléaire posent un défi supplémentaire de maintien des compétences nécessaires à la sûreté.

Le troisième sujet de préoccupation est plus facile à résumer. Il s'agit de la situation financière pour le moins tendue des grands exploitants que sont EDF et Areva. Nous avons déjà observé dans le passé des signaux des pressions sur la sûreté qui pouvaient résulter d'une recherche toujours plus grande de la rentabilité. Ainsi par exemple, l'Inspecteur général de la sûreté d'EDF s'inquiétait il y a quelques années dans son rapport annuel du nombre croissant de pièces non remplacées lors d'opérations de maintenance du fait de la non réception "en flux tendu" des pièces de rechange. La multiplication en cascade des sous-traitants participe également de cette logique.

La conjonction de besoins d'investissement et de maintenance sans précédent avec la situation de quasi-faillite d'Areva et le mélange d'endettement, de surcapacité et de prix bas qui fragilise fortement EDF donne toutefois à cette question une dimension inédite.

Il pourrait être dans ces conditions tentant - et c'est bien semble-t-il l'intention des organisateurs aujourd'hui - de mettre en perspective les exigences de sûreté d'un côté avec les préoccupations financières de l'autre. Certains pourraient en effet alors expliquer que nos installations sont déjà bien assez sûres, et que même si leur renforcement est toujours possible, il risque d'être bien trop coûteux pour un bénéfice marginal en matière de sûreté qu'ils considèrent trop faible et inutile. Ils pourraient alors appeler, au nom de l'intérêt général, à préserver les comptes des exploitants ou le budget public de dépenses qu'ils jugent sans fondement.

Il s'agit là pour l'ANCCLI d'une pente extrêmement dangereuse. Il ne peut au contraire être question de faire des économies sur le dos de la sûreté.

C'est tout d'abord une question de principe. Le risque d'un accident nucléaire majeur, ou même grave, est en soi inacceptable pour les communautés concernées. Comme je l'ai déjà dit, tous les moyens raisonnablement envisageables doivent être mis en œuvre pour réduire ce risque. Mais si cela ne suffisait pas à couper court à la discussion, c'est aussi une question de méthode.

ANCCLI

Pour mettre en balance les améliorations de sûreté et leur coût, il faut en effet disposer d'une métrique du type coût/bénéfice. Celle-ci est généralement proposée sous la forme d'une analyse probabiliste, consistant à évaluer la réduction du risque ou de l'impact associé à un renforcement correspondant à un certain coût. Conformément à un avis rendu il y a quelques années par le Groupe permanent réacteurs de l'ASN, cette méthode ne peut pas répondre à son objectif. En particulier, les analyses de probabilité sont trop segmentées, réductrices et incertaines pour calculer réellement un bénéfice pour la sûreté. De plus, elles ne tiennent pas compte de l'érosion des marges de sûreté et de l'augmentation des marges d'incertitudes sur la conformité associées au vieillissement. Enfin, et peut-être surtout, elles réduisent le bénéfice à une probabilité d'exposition radiologique et à une valorisation économique de cette réduction qui est sans commune mesure avec le coût réel d'un accident nucléaire pour l'ensemble de la société. Celui-ci peut atteindre, comme l'a montré l'IRSN, un coût de plusieurs centaines de millions à plus d'un milliard d'euros!

Ainsi, l'approche économique par le coût-bénéfice des renforcements de sûreté est pour l'ANCCLI inappropriée sur la forme et dangereuse sur le fond. Cela ne signifie pas qu'aucune mesure ne doit être trouvée dans le renforcement de la sûreté. Elle passe pour l'ANCCLI par une explicitation et une mise en discussion de ce que led experts considèrent comme "raisonnablement possible".

C'est le sens de la position exprimée par l'ANCCLI dans le cadre de la consultation ouverte par l'ASN sur la décision générique à venir concernant la VD4 des réacteurs 900 MWe. L'ANCCLI soutient sans réserve le principe d'amener ces réacteurs aussi près que possible des exigences appliquées aux réacteurs dits de 3ème génération tout en intégrant les renforcements post-Fukushima. Elle demande que cet objectif soir poursuivi de manière systématique, et souhaite pour cela que les exigences visées, l'écart demeurant avec l'EPR, mais aussi l'érosion des marges soient explicités, pour permettre à chacun de juger du niveau des efforts.

De la même manière, l'ANCCLI se félicite de l'exigence démontrée par l'ASN face à la défaillance dans la fabrication de la cuve de l'EPR et dans la mise en place d'un dispositif pluraliste permettant un meilleur suivi de l'instruction de ce dossier.

Ces deux exemples sont emblématiques d'une ouverture qui devient progressivement la règle. Celle-ci vient d'être renforcée grâce à une série de dispositions très importantes introduites par la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte et par l'ordonnance relative à diverses questions nucléaires qui l'a suivie, deux textes auxquels l'ANCCLI, par ses propositions, a apporté sa contribution constructive. Cette ouverture, c'est aussi de manière concrète l'annonce que les avis de l'IRSN, dont il faut ici saluer la qualité du travail, et l'apport à l'information du public et à la montée en compétence des CLI, seront désormais publiés dès leur remise à l'ASN.

Cette évolution remarquable est essentielle aux yeux de l'ANCCLI. En effet, la question n'est pas de savoir comment adapter les exigences de sûreté et le contrôle qui l'accompagne aux besoins économiques des opérateurs, mais de s'assurer que les opérateurs ne poursuivent leur activité que s'ils dégagent les moyens nécessaires au respect des exigences de sûreté. Seule cette ouverture, dans le respect des principes d'information et de participation aux décisions en matière d'environnement du public, est à même d'apporter, loin de tout mauvais calcul, le niveau d'équilibre auquel aspire la société dans le renforcement de la sûreté.

## **ANNEXE 2**

Principales dispositions pour les CLI

de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi « TECV »

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi « TECV ») contient un titre VI intitulé « Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens » consacré au contrôle des activités nucléaires et à la transparence en matière domaine nucléaire.

En outre, au titre VIII « Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et l'Etat le pouvoir d'agir ensemble », un article du chapitre le « Outils de la gouvernance nationale de la transition énergétique: programmation, recherche et formation» inscrit dans le code de l'environnement des dispositions sur l'IRSN et ses relations avec l'ASN.

Neuf ans après la promulgation de la loi TSN, la loi TECV marque une nouvelle étape de la législation en matière nucléaire.

Par ailleurs, la loi « TECV » contient aussi diverses dispositions sur le pilotage de la production d'électricité qui auront un impact sur les installations nucléaires.

#### 1.1. Renforcement de la transparence et de l'information

La loi « TECV » renforce, par son article 123 modifiant les articles L. 125-17 à L. 125-26 du code de l'environnement, les dispositions de transparence et d'information autour des installations nucléaires de base (INB), en s'appuyant tout particulièrement sur les commissions locales d'information (CLI).

Ainsi, les modalités de fonctionnement et les missions des CLI sont modifiées comme suit :

- organisation annuelle d'une réunion publique ouverte à tous,
- possibilité offerte à la CLI de se saisir de tout sujet relevant de ses compétences (suivi, information et concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement),
- possibilité ouverte au président de la CLI de demander à l'exploitant (qui ne peut refuser) d'organiser des visites des installations nucléaires.
- possibilité pour le président de la CLI de demander à l'exploitant (qui ne peut refuser sous réserve de l'appréciation de la « restauration des conditions normales de sécurité ») d'organiser des visites d'installations « à froid » après un incident de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES,
- consultation obligatoire de la CLI sur les modifications des plans particuliers d'intervention (PPI).
- consultation obligatoire de la CLI sur les actions d'information des personnes résidant dans le périmètre d'un PPI,

**ANCCLI** 

 dans le cas des sites localisés dans un département frontalier, ouverture de la composition de la CLI à des membres des États voisins.

Ces adaptations des missions des CLI doivent se concrétiser par une mise à jour du décret « CLI » du 12 mars 2008. Ce décret précisera notamment les modalités de désignation des membres de CLI issus d'État étrangers.

En complément des dispositions précédemment décrites, la loi « TECV » renforce certaines procédures particulières :

- obligation d'une information régulière, au frais de l'exploitant, des personnes résidant dans le périmètre d'un PPI (nature des risques d'accident et sur les conséquences envisagées, sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en application de ce plan),
- instauration d'une enquête publique sur les dispositions proposées par l'exploitant lors de chaque réexamen périodique des réacteurs électronucléaire au-delà de la trente-cinquième année fonctionnement. Cette enquête publique aura lieu avant que l'ASN ne se prononce sur les conditions de la poursuite du fonctionnement de l'installation.

## **ANNEXE 3**

Conférence de presse du 05 avril 2016 L'ANCCLI déplore les contradictions françaises en matière de sûreté nucléaire

L'ANCCLI a commandé deux rapports sur la mise en œuvre des mesures d'urgence en cas d'accident nucléaire. Le premier a été rédigé par son Comité Scientifique et le second par l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest). Les résultats croisés de ces 2 études sont éloquents.

#### Grandes leçons mais (trop) petits changements depuis Fukushima et Tchernobyl

Alors que l'on commémore en 2016 les 5 ans et les 30 ans des tragiques accidents nucléaires de Fukushima et de Tchernobyl, l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) s'interroge sur le renforcement des dispositifs de sûreté et de sécurité et sur l'évolution des mesures d'urgence à l'égard des populations françaises et frontalières depuis ces terribles événements.

Aujourd'hui, il est reconnu par les différents acteurs du nucléaire et notamment par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qu'un accident nucléaire de grande ampleur est possible en France.

L'affaire du survol de centrales nucléaires par des drones, intervenue à l'hiver 2014, est présente dans tous les esprits. Car si les réacteurs des centrales nucléaires sont « bunkerisées », ce n'est pas le cas des piscines de stockage et de refroidissement du combustible.

La France est le premier territoire nucléaire en Europe d'une puissance de 63,1 GW. En 2016, la France abrite 126 sites nucléaires sensibles dont 58 réacteurs nucléaires produisant de l'électricité dans 19 centrales. La moyenne d'âge des centrales françaises est de 28 ans. Les 2 plus anciennes ont déjà 39 ans (2 réacteurs de 900Mw à Fessenheim) et les 2 plus récentes ont 15 ans (2 réacteurs de 1500Mw à Civaux).

En 2016, 80 000 habitants de la région de Fukushima sont toujours réfugiés. Quant à la catastrophe de Tchernobyl, elle a eu des conséquences humanitaires, écologiques et économiques majeures en Ukraine, en Russie et en Biélorussie. 23% du territoire Biélorusse a été contaminé par du Césium 137 (élément radioactif dont la durée de vie est supérieure à 30 ans). Au total, les coûts pour les 3 pays, se montent à des centaines de milliards d'euros.

L'ANCCLI regrette que les retours d'expériences de Fukushima et de Tchernobyl n'infléchissent pas davantage les mesures de protection des personnes et des biens en cas d'accident nucléaire.

« Sur le papier, tout semble en ordre. Dans les faits, on est très loin du compte », déplore Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, à propos de la mise en œuvre des mesures d'urgence. Et Jean-Claude DELALONDE de poursuivre : « Il y a même des aberrations : à l'heure d'Internet, parfois on préconise encore aux populations de s'informer sur Minitel et certains Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ne sont pas disponibles en ligne... ».

Ce qui a changé depuis Fukushima et Tchernobyl

ANCCLI

Au niveau local, la loi sur la Transition Energétique du 17 août 2015 a donné de nouvelles prérogatives aux CLI.L'ANCCLI et les CLI sont désormais plus que jamais légitimes dans leur rôle d'information, de suivi et d'expertise des installations nucléaires. Les CLI ont aujourd'hui une obligation d'information des populations (au moins une réunion publique par an) et leur champ d'action s'est élargi :

- l'exploitant ne peut désormais leur refuser d'organiser des visites des installations nucléaires :
- les préfectures doivent obligatoirement les consulter sur les mises à jour des Plans Particuliers d'Intervention et les exploitants doivent produire des documents d'information pour les personnes résidant dans le périmètre d'un PPI;
- dans le cas des sites localisés dans un département frontalier, les CLI peuvent ouvrir leur composition à des membres des Etats voisins.

# Au niveau national, à la suite de la catastrophe de Fukushima, un Plan National de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur a été rendu public en février 2014

Celui-ci prévoit d'anticiper les conséquences possibles d'un accident, de les limiter et de mesurer plus rapidement leurs conséquences. Il intègre également la dimension internationale des crises et les possibilités d'aide mutuelle en cas d'événement.

Ce Plan National admet l'hypothèse de rejet au-delà d'une distance de 10 km, mais elle ne sera évoquée qu'à l'occasion du renouvellement des Plans Particuliers d'Intervention, organisés par les Préfets, qui prévoient d'évacuer et de sécuriser les abords des sites nucléaires dans un rayon de 10 km.

Il faudra donc attendre l'élaboration de ces nouveaux plans départementaux pour en savoir plus. On ne connaît pas, à l'heure actuelle, quelles seront les modalités envisagées pour leur mise en place ni le degré de concertation envisagé pour leur écriture. On ne sait pas non plus comment sera envisagée l'information du public au-delà du périmètre du PPI.

La présentation du Plan National sur le site Internet du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) se termine pourtant sur un vœu pieux : « Ce plan doit être connu du plus grand nombre afin d'optimiser son efficacité dans le cas où il serait déclenché ».

Au niveau européen, le 15 janvier 2016 la Commission européenne a adopté un nouveau règlement quant aux concentrations maximales admissibles de contaminations radioactives des denrées alimentaires qu'elle présente comme une refonte des textes en vigueur.

De fait, bien que la commission prétende tenir compte, d'une part, des enseignements de la catastrophe de Fukushima et, d'autre part, des nouvelles connaissances scientifiques acquises sur le risque radio-induit, elle considère que les valeurs établies depuis 1987 restent toujours valables. En conséquence, ce règlement de pseudo-refonte ne fait que reconduire les anciennes valeurs de concentrations maximales admissibles de contaminations radioactives des denrées alimentaires établies depuis plus d'un quart de siècle. Voici le seul changement : « Afin de tenir compte des variations considérables possibles dans le régime alimentaire des nourrissons au cours des six premiers mois de leur vie, ainsi que des incertitudes concernant le métabolisme des nourrissons âgés de six à douze mois, il y a lieu d'étendre à toute la période des douze premiers mois de vie l'application de niveaux maximaux admissibles réduits pour les aliments pour nourrissons ».

#### Trop d'interrogations demeurent!

S'appuyant sur ses expertises et ses Livres blancs, l'ANCCLI considère que trop d'interrogations demeurent.

ANCCLI

#### • Sur l'âge des centrales nucléaires et leur niveau de sécurité

L'ANCCLI souligne l'ampleur du défi consistant à amener le parc actuel au niveau de sûreté exigé pour de nouvelles installations, compte tenu de l'écart entre leur conception et celle des nouveaux réacteurs. En effet, les piscines de stockage et de refroidissement du combustible des anciennes centrales ne bénéficient pas du niveau de sécurité de celle de l'EPR. Elles devraient en bénéficier, au même titre que la partie réacteur.

Dans ces conditions, l'ANCCLI considère nécessaire qu'un tableau de bord liste de manière la plus complète et la plus précise possible, les évolutions visées pour les réacteurs 900Mw dans le cadre des visites de 4ème génération (40 ans) et que les écarts éventuels entre ce référentiel « VD4 900 » et le référentiel « EPR » soit réalisé et rendu public.

Aussi, l'ANCCLI souhaite que l'ASN précise, réacteur par réacteur, la date à laquelle l'exploitation des réacteurs devra s'arrêter en l'absence d'autorisation de poursuite d'exploitation rendue par l'ASN.

#### • Sur les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

**L'ANCCLI juge le périmètre des PPI inadapté**. On peut citer l'exemple de Gravelines, ville du Nord de 11 000 habitants. Le PPI autour de Gravelines concerne une population d'environ 25 000 personnes. Or, la centrale est située à 25 km à l'Ouest de Dunkerque et à 25 km à l'Est de Calais. De fait, ni la ville de Dunkerque ni celle de Calais n'entrent dans la PPI de Gravelines...

A l'heure d'Internet, certains Plans Particuliers d'Intervention (PPI) locaux ne sont toujours pas disponibles en ligne. En cas d'accident nucléaire grave, les populations riveraines ne connaissent pas les mesures de protection prévues et ne réagiront probablement pas comme attendu.

#### Sur l'information des populations

En France, les PPI prévoient l'utilisation de moyens d'alerte complémentaires : des sirènes mises en œuvre par l'exploitant sous la responsabilité du préfet dans un rayon de 2 km, un système d'appel des populations en phase réflexe pour les installations EDF, également sous la responsabilité du préfet (SAPPRE), la mise en œuvre du Réseau National d'Alerte (RNA) et d'Engins Mobiles de diffusion d'Alerte (EMA), l'application de conventions avec les médias (chaînes de radio et télévision). Ces dispositifs sont limités au territoire national. Ainsi, pour les installations proches des frontières, l'information est uniquement transmise aux autorités du pays limitrophe, qui devront prévenir leurs médias et citoyens.

Lors de l'exercice réalisé autour du centre nucléaire de Gravelines, le 18 janvier 2011, le système d'alerte a été testé : 6000 abonnés ont été appelés en cinq minutes. Environ 71 % des appels ont abouti. Qu'en est-il au-delà ? La CLI de Gravelines a demandé qu'un tel système puisse être étendu à un périmètre plus large, au moins de 5 km. Elle a également noté qu'elle ne figurait pas dans les numéros appelés.

Le Plan national français précise aussi que « la communication doit être réactive et anticiper les besoins des médias et de la population, notamment sur les zones contaminées afin de permettre aux citoyens, ainsi qu'à leurs proches, de se situer par rapport à l'accident. Les acteurs de la gestion d'une crise nucléaire doivent être à l'écoute de la population », mais rien n'est dit sur les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

#### • Sur la mise à l'abri

Les maisons en bois ne protègent pas suffisamment de l'exposition externe ; une mise à l'abri n'y est pas conseillée. Il en est de même pour les nombreux lieux de travail aux parois métalliques. Comment les autorités françaises comptent-elles faire pour ces cas là ? Surtout

ANCCLI

quand il y a des enfants, plus sensibles aux radiations. Les habitants concernés sont-ils informés ?

#### Sur la distribution d'iode

Dans chaque pays, la distribution des comprimés d'iode s'arrête à la frontière. En Suisse, la centrale de Beznau est à quelques kilomètres de la frontière allemande, mais c'est à l'Allemagne de protéger sa population. C'est la même chose avec les centrales nucléaires françaises situées près des frontières : même si Chooz est enclavée dans le territoire belge, EDF ne finance pas la distribution de comprimés d'iode en Belgique. La situation est identique pour le Luxembourg, à proximité de la centrale française de Cattenom, qui distribue les comprimés d'iode à sa population. Une telle situation semble aberrante.

#### • Sur la distribution d'iode au-delà des zones de pré-distribution (1)

Il existe un consensus international pour reconnaître que l'iode radioactif libéré lors d'un accident nucléaire est la principale cause de l'augmentation de cancers de la thyroïde chez les jeunes. En conséquence, le fait de prendre de l'iode stable permet de protéger efficacement la thyroïde en la saturant et, ainsi, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. Notons que cette méthode de prophylaxie par l'iode n'a pas été utilisée dans l'ex-URSS après la catastrophe de Tchernobyl, et au Japon, presque pas.

En Europe, la zone de distribution de comprimés d'iode varie entre 5 km autour de la centrale en Finlande à 50 km en Lituanie. Des stocks pour toute la population sont prévus audelà.

Le cas français est particulièrement surprenant. En février 2014, les autorités françaises ont publié le premier plan national d'urgence nucléaire qui va obliger de revoir les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) locaux sur de nombreux points, mais n'étend pas la distribution d'iode au-delà de 10 km. Au même moment, ces mêmes autorités discutaient, au niveau européen, une prise de position commune recommandant : « une stratégie générale doit être définie afin d'être en mesure d'étendre l'évacuation sur un rayon allant jusqu'à 20 km, la mise à l'abri des personnes et la prise de comprimés d'iode sur un rayon allant jusqu'à 100 km ».

#### • Sur la distribution d'iode au-delà des zones de pré-distribution (2)

En France, des stocks d'iode sont disponibles au-delà des zones de pré-distribution. Ces comprimés devront être distribués en urgence, si nécessaire. Chaque mairie doit aller au chef lieu de canton chercher les comprimés et assurer la distribution aux habitants. Ce n'est pas réaliste. En effet, ces plans n'ont pas été évalués et l'on ne sait pas combien de temps serait nécessaire à la distribution de ces comprimés en cas d'urgence nucléaire, sachant qu'elle pourrait être perturbée par les populations fuyant les zones potentiellement exposées. Par ailleurs, la distribution de ces comprimés en phase d'urgence ou l'appel à aller les retirer dans les mairies peut entrer en conflit avec l'ordre de mise à l'abri.

#### • Sur l'évacuation des populations

Le plan national français recommande d'allier « une évacuation des personnes autonomes par leurs propres moyens dans le cadre fixé par les pouvoirs publics à une prise en charge collective pour les personnes non autonomes (doctrine des évacuations massives) ». Cependant, les anciens PPI précisent qu'il faut rejoindre la zone de rassemblement où des transports assurent l'évacuation de l'ensemble de la population.

ANCCLI

#### • Sur le temps d'évacuation autour des sites nucléaires

Aucune estimation des temps d'évacuation autour des installations nucléaires n'a été effectuée en France. Le temps d'évacuation le plus court pour évacuer la population vivant dans un rayon de 30 km autour d'une centrale est de 8 heures au Japon. Mais pour la centrale de Hamaoka, autour de laquelle vivent 740 000 personnes dans un rayon de 30 km, l'évacuation complète pourrait prendre jusqu'à 6 jours dans les conditions les plus pénalisantes. La population est encore plus nombreuse autour des centrales du Bugey et de Fessenheim. De telles estimations doivent donc être effectuées, rendues publiques et expliquées aux riverains des installations nucléaires. En effet, cela pourrait leur permettre de comprendre l'intérêt d'attendre à l'abri et de n'évacuer que lorsque c'est son tour. Cette évacuation spontanée n'est jamais évoquée dans les plans d'urgence français. Elle devrait être étudiée.

#### • Sur les lieux d'accueil en cas d'évacuation

Deux types d'accueil sont définis dans les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) : les Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) et les centres d'hébergement. Leur différenciation n'est pas toujours très claire dans certains PPI et peu d'entre eux en donnent une liste. Ainsi dans le nouveau PPI de Chooz, seuls 4 axes directionnels d'évacuation sont évoqués, avec des points d'accueil en Belgique, sans plus de précision. Seront-ils fixés le jour de l'accident ?

C'est également le cas du plan pour la centrale de Belleville qui précise que les lieux d'hébergement seront recherchés en fonction du recensement effectué au niveau des CARE, qui devront se trouver hors de la zone des 10 km.Dans la plupart des autres PPI, les CARE identifiés sont situés dans le périmètre du PPI. Ils devraient pourtant être situés hors de la zone de risque. Le PPI pour la centrale de Flamanville présente, quant à lui, une liste d'une quarantaine de lieux d'hébergement répartis dans 9 communes dans un périmètre compris entre 20 et 70 km de la centrale. Le nombre de places assises et de places couchées est également indiqué pour chaque lieu identifié.

#### • Sur la prise en charge des réfugiés

Au-delà du problème d'hébergement, sujet d'autant plus important que la durée d'éloignement pourra être longue, c'est toute la gestion liée à la prise en charge des réfugiés qu'il convient de considérer : alimentation, soins, prévention des épidémies, aide aux personnes vulnérables, etc.

#### Sur la Sûreté et la Sécurité

Principale source d'information des populations riveraines sur les installations nucléaires à travers les 36 Commissions Locales d'Information, l'ANCCLI souhaiterait légitimement être tenu informée des risques en matière de sécurité nucléaire et, notamment, en cas de malveillance

Dans cette optique, l'ANCCLI a déposé un amendement au projet de loi du 5 février 2015, du Député De Ganay, sur le renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires.

L'amendement propose de prévoir explicitement d'informer les CLI dans le domaine de la protection contre les actes de malveillance, à deux niveaux :- en ajoutant à l'article L125-25 du Code de l'environnement que lors de tentatives avérées d'intrusion, l'exploitant doit informer la CLI rattachée à l'installation nucléaire visée ;

- en ajoutant, dans l'article L125-27 du Code de l'environnement, que les CLI peuvent saisir l'ASN et les ministres compétents sur toutes les questions relatives à la sûreté nucléaire et à la radioprotection ainsi qu'à la protection contre la malveillance.

ANCCLI

#### Les recommandations de l'ANCCLI

Ces interrogations conduisent l'ANCCLI à émettre des recommandations.

• Il faut intégrer des mesures de restriction de la consommation d'aliments dans les mesures d'urgence déjà existentes

Actuellement, les mesures de protection des populations prévues en cas d'accident nucléaire sont, dans l'ordre chronologique, la mise à l'abri, la prophylaxie à l'iode et, éventuellement l'évacuation. L'ANCCLI souhaite y ajouter les mesures de restriction de consommation d'aliments.

#### • Il faut réviser en profondeur les PPI et les adapter à chaque bassin de vie

Dans un communiqué daté du 7 novembre 2014, l'ANCCLI réclame une révision en profondeur des périmètres des Plans Particuliers d'Intervention des Installations Nucléaires de Base et suggère même une extension des plans d'urgence à un rayon de 80 km. Elle considère, à la lumière de la catastrophe de Fukushima, qu'avec un rayon de 10 km, les plans actuels de secours sont inadaptés ; l'ANCCLI propose d'avoir une réflexion à l'échelle du bassin de vie de la population autour de chaque installation nucléaire. En France, les communautés de communes de Bordeaux et Cherbourg-Octeville ont voté et adopté des motions en ce sens.

• La communication et l'information en période de crise doivent être évaluées, comme le reste

L'ANCCLI propose de tester, en amont, les différents moyens de communication existants et de travailler sur la compréhension des messages.

• La France doit étendre la pré-distribution d'iode stable afin de pouvoir protéger plus efficacement sa population en cas d'accident grave.

Une dose d'iode stable est efficace pendant 24 heures environ. Un scénario de rejets prolongés et ses conséquences en termes de protection de la thyroïde ne sont pas envisagés explicitement dans la plupart des plans d'urgence, y compris en France.

Les personnes concernées doivent impérativement être informées, au préalable, de la politique en matière d'administration multiple d'iode stable, sans que cela vienne se substituer à d'autres mesures de protection.

En ce qui concerne le seuil d'intervention, l'ANCCLI suggère que la France introduise un niveau plus protecteur pour les enfants et les femmes enceintes, conformément aux recommandations de l'OMS.

#### Des accords transfrontaliers doivent exister

Il existe de fortes disparités de part et d'autre des frontières européennes, reconnues par tous.

L'ANCCLI propose de renforcer la coopération transfrontalière afin d'aller vers une harmonisation des pratiques en prenant en compte les mesures les plus protectrices.

• L'harmonisation européenne en matière d'évacuation est de rigueur

**ANCCLI** 

Au niveau européen, le groupe de travail AtLHET sur l'urgence nucléaire, mis en place par les autorités de sûreté et les autorités compétentes en radioprotection, a conclu que l'évacuation doit être préparée jusqu'à 5 km et la prophylaxie à l'iode et la mise à l'abri jusqu'à 20 km. Il recommande aussi qu'une stratégie soit mise en place pour évacuer jusqu'à 20 km et mettre à l'abri et protéger la thyroïde jusqu'à 100 km. De telles distances peuvent impliquer un nombre d'habitants beaucoup plus élevé qu'autour des centrales de Tchernobyl et de Fukushima. L'ANCCLI est d'accord avec ces conclusions. Pour exemple, il y a plus d'un million d'habitants dans un rayon de 30 km autour des centrales de Fessenheim et du Bugey.

#### • Il faut harmoniser la distribution des comprimés d'iode à un niveau européen

L'ANCCLI remarque que les zones frontalières présentent des caractéristiques spécifiques qui nécessitent que les autorités et les exploitants, en charge de la distribution des comprimés d'iode, examinent les conditions d'une distribution et d'une information de part et d'autre des frontières.

#### • Il faut recenser les lieux d'accueil et les moyens d'évacuation

L'ANCCLI recommande que la France engage une réflexion approfondie sur la prise en charge des personnes vulnérables en cas d'accident nucléaire. Ces réflexions doivent être menées avec les acteurs locaux et peuvent conduire à un recensement, dans les plans d'urgence, du nombre d'hôpitaux et des capacités d'accueil dans un rayon de 30 à 80 km autour de l'installation nucléaire.

La commission de régulation des affaires nucléaires aux Etats-Unis (NRC) souligne l'importance de vérifier les ressources disponibles, comme les autobus et les ambulances, qui s'avéreront nécessaires pour faciliter l'évacuation des populations sans moyens de locomotion, les scolaires, ainsi que les personnes handicapées et les personnes dépendantes. Les résidents des établissements spéciaux sont également tributaires du personnel de l'établissement pour leur transport en cas d'urgence. Cela inclut, par exemple les hôpitaux, les maisons de soins infirmiers, les prisons, etc. Le propre personnel de ces installations doit également être comptabilisé. Un tel inventaire est-il fait en France, au-delà des PPI ?

Autour de l'arsenal de Cherbourg, cette problématique a tout simplement été « contournée » : le périmètre du PPI évite l'hôpital. Espérons qu'en cas d'accident, la radioactivité respectera cette décision !

#### • Il faut estimer les temps d'évacuation

Contrairement à ce qui est exigé en Amérique du Nord, aucune estimation des temps d'évacuation autour des installations nucléaires n'a été effectuée en France. L'ANCCLI recommande que de telles estimations doivent donc être effectuées, rendues publiques et expliquées aux riverains des installations nucléaires.

#### • Il faut utiliser les NTIC du 21ème siècle

Toutes ces mesures de protection nécessitent de pouvoir alerter et transmettre les informations pertinentes aux personnes concernées pendant une situation de crise où les moyens de communication peuvent être très perturbés. Pour cela, les dernières technologies de l'information ne sont pas toujours prises en compte. Autour du Centre de Recherche de Valduc (situé au Nord de Dijon), le Minitel est toujours conseillé! L'ANCCLI préconise que les dernières technologies soient utilisées.

#### • Il faut justifier et expliquer les concentrations maximales admissibles de contaminations radioactives des denrées alimentaires

L'ANCCLI recommande que les NMA (Niveaux Maximums Admissibles) fixés par les autorités doivent être clairement justifiés afin d'aider les citoyens à adapter leur régime. Il importe aussi de faciliter l'accès à la mesure et au contrôle, aussi bien pour les producteurs, que pour les consommateurs.

#### • Il faut conjuguer Sûreté et Sécurité nucléaires

L'ANCCLI, pose la question de l'élargissement des compétences de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. L'ANCCLI souhaiterait une meilleure transparence et information sur les intrusions, malveillance et/ou agressions extérieures, et ce, dans le cadre d'une démarche de renforcement de la coordination des questions de SURETE et de SECURITE nucléaires. L'ANCCLI espère être entendue par les services du Ministère de l'Intérieur pour pouvoir, à l'avenir, remplir pleinement et normalement ses missions d'information, de prévention et d'accompagnement des populations.

L'ANCCLI ne peut imaginer que les services du Ministère de l'Intérieur continuent d'ignorer les attentes, les interrogations et propositions des CLI et de l'ANCCLI sur ces sujets plus que sensibles.

#### • Comme le prévoit la loi, il faut adopter la politique du « pollueur payeur »

L'ANCCLI souligne l'importance d'un financement pérenne pour les 35 Commissions Locales d'Information (CLI) qu'elle fédère. l'ANCCLI rappelle qu'un prélèvement de 1% de la taxe sur les installations nucléaires de base, tel que prévu par la loi TSN de 2006 et non encore appliqué à ce jour, répondrait à ce besoin.

## Un Livre blanc sur le post-accident pour éclairer les esprits et alerter, une nouvelle fois, les autorités françaises

Dans un contexte tendu et à la lumière des expériences passées, l'ANCCLI prépare un Livre Blanc dédié au post-accident à paraître au deuxième semestre.

A destination des élus et de la population, il constituera un outil de référence en matière de gestion de crise post-accidentelle et précisera le rôle des CLI.II devrait paraître au second semestre 2016.

« Il faut dès maintenant travailler en amont de toute crise pour que demain, si elle survient, nous soyons le mieux préparé possible... Il faut informer et sensibiliser les territoires et le Ministère de l'Intérieur doit accepter d'entendre les interrogations et préoccupations locales des CLI et des acteurs locaux. »

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI

## **ANNEXE 4**

#### Groupe de travail des CLI Transfrontalières Réunion du 20 juin 2016 Synthèse des recommandations portées devant ACN France

Cette journée de travail des CLI Transfrontalières était organisée autour du sujet : Quelle information et quelle participation du public dans la préparation des crises nucléaires dans les contextes transfrontaliers?

#### Points positifs soulignés par le GT

- France est déjà bien avancée en matière de préparation et gestion de crise
  - CODIRPA.
  - Coordination nationale et territoriale,
  - dispositif dual ASN/IRSN,
- France est plutôt moteur au niveau international et européen (HERCA-WENRA),
- Montée en compétence des CLI et de l'ANCCLI dans l'expertise citoyenne (séminaires, dialogue technique, etc...),
- Existence de la FARN.

#### Points à améliorer

- L'enjeu de la confiance,
- La disparité des langues,
- L'intégration des recommandations (HERCA-WENRA) par les autorités nationales? Par les décideurs politiques?
- La séparation de la responsabilité du contrôle de la sûreté et de la sécurité nucléaire,
- Le manque d'implication et de participation de la population dans les exercices de crise,
- Le manque d'harmonisation transfrontalière lors des actions de sensibilisation et d'information de la population,
- L'extension du périmètre PPI et ses obligations règlementaires.

#### Les recommandations

#### Au niveau de l'organisation nationale

- Etendre les obligations réglementaires d'information et de sensibilisation au-delà des PPI,
- Prendre en compte dans les PPI les temps d'évacuation et la gestion des personnes vulnérables (hôpitaux, ...)
- Développer une expertise pluraliste (experts indépendants lors des exercices PPI).
- Dans les contextes transfrontaliers, assurer la diversité des représentants des pays voisins dans les exercices de crise,
- o Favoriser la mise en réseau des acteurs européens (NTW),

ANCCLI

#### Pour les acteurs du territoire

- o Accroître la fréquence des actions vers les acteurs du territoire (exercice PPI, campagne iode, etc.)
- o Coordination de ces actions avec celles des pays voisins,
- o Favoriser la sensibilisation des élus (PPI et hors PPI),
- o Faire prendre conscience aux acteurs économiques de l'importance de leur implication dans la préparation et la gestion de crise (exemple de Dunkerque)
- o Développer l'éducation dès le plus jeune âge,

#### Pour les CLI

- Assurer la présence de représentants des 4 collèges issus des pays frontaliers au sein des CLI afin de constituer et de renforcer les réseaux d'échanges (renforcer la confiance),
- o Favoriser la communication des CLI dans la langue des pays voisins
- (moyens financiers nécessaires),
  Systématiser la présence des CLI dans les exercices et leur préparation.